



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire  
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
جامعة زيان عاشور-الجلفة  
Université Ziane Achour–Djelfa  
كلية علوم الطبيعة و الحياة  
Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie  
قسم علوم الارض و الكون  
Département des Sciences de la Terre et de l'Univers

## Mémoire de fin d'étude

En Vue De l'obtention Du Diplôme De Master En Géographie et Aménagement  
du Territoire  
Option : Villes et Dynamiques Spatiales

### Thème

**Identification et évaluation de la gestion  
participative des zones de potentialités agro-  
pastorale dans le cadre des PPDRI, cas de la  
commune de Taâdmit**

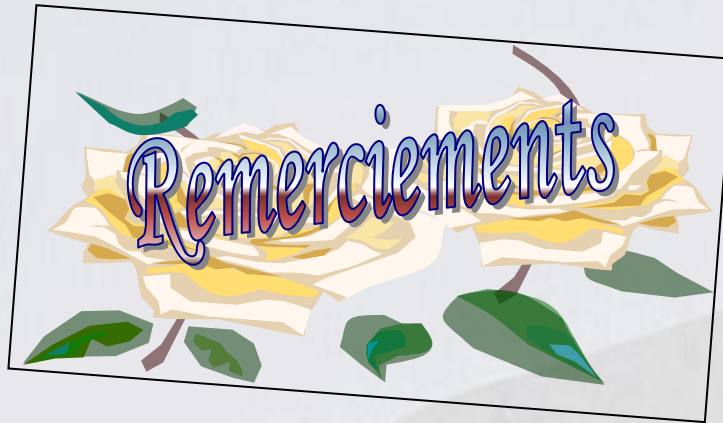
Présenté par : DJAÂLAB Fatma

Promoteur : M.BOUSSAID Adel.....MCA UNIVERSITE Z.A. DJELFA

DEVANT LE JURY :

Président : M.BRAHIM Ahmed.....MAA UNIVERSITE Z.A. DJELFA  
Examineurs : M.BADROUNI Salima.....MAA UNIVERSITE Z.A. DJELFA  
M.BENABDERRHEN Ali .....MAA UNIVERSITE Z.A. DJELFA

Année Universitaire 2018/2019



*Avant tout, Je remercie ALLAH qui a illuminé mon chemin et qui m'a armée de courage pour achever mes études.*

*Ma reconnaissance va en premier lieu à mes chers parents, ma fierté, ma joie, auxquels je dois tout après Dieu.*

*Et particulièrement, je remercie mon professeur encadreur madame Mr. BOULOSSAÏD Adel*

*Pour son aide précieuse et pour m'avoir guidée dans mon travail.*

*Mes remerciements s'adressent également à :*

- 1. Tous les enseignants qui ont contribué à ma formation.*
- 2. Les membres du jury pour avoir accepté d'évaluer ce travail.*
- 3. Le corps d'enseignants et les étudiants du département « Aménagement Urbain ».*
- 4. Tous ceux qui ont contribué dans l'élaboration de ce mémoire.*
- 5. Mr. SAÏBOÛ Abdelkader (HCDS)*

*Je remercie aussi tous ceux qui m'ont facilité la tâche et m'aidé à la réalisation de ce mémoire.*

*A la fin, je remercie toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce modeste travail.*



# SOMMAIRE

Résumé.	
Remerciement.	
Sommaire.	
Liste des figures.	
Liste des tableaux.	
Introduction générale.....	

## Chapitre I : Présentation de la zone d'étude.

I.1. Introduction	10
I.2. Le territoire de la wilaya de Djelfa	10
I.3.Présentation générale de la commune Taadmit	12
I.3.1.Situation géographique et administrative	12
I.4.Les agglomérations secondaires	13
I.4.1. L'agglomération secondaire de fours	13
I.4.2.L'agglomération secondaire de Hiouhi	13
I.4.3.L'agglomération secondaire de N'thila	13
I.4.2. L'agglomération secondaire de Hiouhi	13
I.5.5.La zone éparsé :	13
I.5.Le Relief	13
I.6.Géologie:	15
I.7.climat	16
I.8. Hydrographie	17
I.9. Activités économiques	18
I.9.1.La conduite des troupeaux	18
I.9 .2.La ferme pilote de TADMIT	18
I.9 .3 .Les pacages et parcours	19
I.10 ..Amélioration des parcours–programme HCDS	20
I.11.Energie	20
I.11.1.Electrification	20
I.11.2.Gaz naturel	20
I.11.3.Réseau routier	20
I.12.Socio-économique	21
I.12.1.Evolution De La Population	21
I.12.2. Structure De La Population	22
I.12. 2.1-Structure par Age et par Sexe de la Population	22
I.12.2.2.Structure économique de la population	23
A. Population active, occupée et en chômage en 2010	23
B .Répartition des occupés par Branche d'Activité Economique	23
I.13. Typologie De L'habitat	24
I.14.Services Et Equipements	25
I.14.1. Equipements de la santé	25
I.14.2. Les Equipements Educatifs	26
I.14. 3 . Les Equipements culturels et culturels	26
I.14.4. Les Equipements administratifs	26

I.14.5. L'espace communal et l'armature urbain	27
I.15.2. Structure de l'espace urbain	27
I.15.3. Les équipements	27
I.15.4. Activités	27
I.15.6. Contraintes et servitudes	27
I.15. L'agglomération Chef-Lieu	28
I.16. Conclusion	29

## **Chapitre II : Présentation générale des PPDR PPDR alloués à la commune de Taâdmit**

III.1 Introduction	31
III.2. Présentation générale des PPDR	31
III.2.1. Définition	31
III.2.2. Objectifs des PPRDI	31
III.2.3. Les acteurs Intervenant Dans Le PPDR	32
III.2.3.1. Le service Réceptacle du PPDR	32
III.2.3.2. L'Agent Technique Facilitateur du PPDR	32
III.2.3.3. L'animateur du PPRDI	33
III.2.3.4. La cellule d'animation rurale communale (CARC)	33
III.2.3.5. Le Comité Technique de Daira	33
III.2.2.6. Le Comité Technique de Wilaya de validation des Projets de Développement Agricole et rural (CTW)	33
III.2.2.7. Le Financement	33
III.2.2.8. Le Maître D'œuvre Du PPDR	33
III.2.2.9. L'Adhérent au PPDR	33
III.2.2.10. Le Bureau Conseil (Consultant)	33
III.2. L'Enquête du Groupe	34
III.2.4. Enquête de ménages	35
III.2.5. Justification du projet	36
III.3. Les Etapes D'élaboration Des PPDR	36
III.4. La Mise En Œuvre De Projet PPDR	36
III.4.1. L'initiation Du PPDR	36
III.4.1.1. Les Références Réglementaires	37
III.4.1.2. L'initiation Du PPDR	37
III.4.2. LA PREPARATION DU PPDR	37
III.4.2.1. Les Références Réglementaires	37
III.4.3. La formulation du PPDR	37
III.4.3.1. Les Références Réglementaires	37
III.4.3.2. Les Domaines Concernés	37
III.4.4. L'approbation Du PPDR	37
III.4.4.1. Les Références Réglementaires	37

<b>III.4.4.2. La transmission du dossier à la Wilaya</b>	<b>37</b>
<b>III.4.4.3 La Validation DU PPDRI PAR LE CTW</b>	<b>38</b>
<b>III.4.4.4. L’approbation du PPDRI par le Wali</b>	<b>39</b>
<b>III.5. La Réalisation et La Clôture Du PPDRI</b>	<b>39</b>
<b>III.5.1. Les Références Réglementaires</b>	<b>39</b>
<b>III.5.2. La déclaration de lancement du projet</b>	<b>39</b>
<b>III.5.3. La réalisation du programme d'actions</b>	<b>40</b>
<b>III.5.4. La réception des travaux et service fait</b>	<b>40</b>
<b>III.5.5. Le paiement des travaux</b>	<b>40</b>
<b>III.5.6. La modifications du PPDRI</b>	<b>40</b>
<b>III.5.7. La clôture du PPDRI</b>	<b>40</b>
<b>III.6. Suivi- Evaluation Et Contrôle Du PPDRI</b>	<b>41</b>
<b>III.6.1. Les Références Réglementaires</b>	<b>41</b>
<b>III.6.2. L’organigramme de suivi-évaluation du PPDRI</b>	<b>41</b>
<b>III.7.Projets De Proximité Et De Développement Rural Intègre Alloues A La Commune De Taadmit</b>	<b>43</b>
<b>III.8.Conclusion</b>	<b>48</b>

## Chapitre III : Analyses

<b>IV.1. Introduction</b>	<b>50</b>
<b>IV. 2.Potentialités De La Commune</b>	<b>50</b>
<b>IV. 2.1. Répartition Générale Des Terres</b>	<b>50</b>
<b>IV.2.2.Forêts naturelles à densité forte ou moyenne de Pin d'Alep</b>	<b>50</b>
<b>V. 2.3.Maquis existants</b>	<b>51</b>
<b>IV. 2.4.Les Productions Végétales (Campagne agricole 2015/2016)</b>	<b>51</b>
<b>IV.2.5.Principales Productions Animales (Campagne Agricole 2015/2016)</b>	<b>52</b>
<b>IV.2.6.Élevage (Campagne Agricole 2015/2016)</b>	<b>52</b>
<b>III.3.Les infrastructures hydrauliques</b>	<b>52</b>
<b>III.4.Taux de raccordement AEP et d’assainissement</b>	<b>52</b>
<b>IV.3.Analyses</b>	<b>50</b>
<b>IV.4.Conclusion</b>	<b>53</b>
<b>Conclusion générale</b>	<b>54</b>
<b>Références bibliographique</b>	<b>56</b>

## *Liste des Figures*

<b>Figure 01</b>	<b>Carte 01 Situation géographique et administrative1.</b>	<b>05</b>
<b>Figure 02</b>	<b>Carte 2. Les pentes</b>	<b>08</b>
<b>Figure 03</b>	<b>carte 03.les etages bioclimatiques</b>	<b>10</b>
<b>Figure 04</b>	<b>Carte 04. Les pacages et parcours</b>	<b>12</b>
<b>Figure 05</b>	<b>Pyramide Des Ages -RGPH 2008</b>	<b>15</b>
<b>Figure 06</b>	<b>Schéma De Les Étapes D'élaboration Des PPDR</b>	<b>16</b>
<b>Figure 07</b>	<b>Projet PPDR.Schéma de programmation des PPDR</b>	<b>20</b>
<b>Figure 08</b>	<b>Schéma de programmation des PPDR</b>	<b>23</b>

## *Liste des photos*

<b>Photo .1</b>	<b>Oued Taadmit</b>	<b>08</b>
<b>Photo 2.3.4.5</b>	<b>Typologie de l'habitat</b>	<b>17</b>
<b>Photo .6</b>	<b>Salle de soins à Magta El oues</b>	<b>18</b>
<b>Photo .7</b>	<b>Maison de jeunes-Taadmit</b>	<b>19</b>
<b>Photo .8</b>	<b>Mosquée de Khaled Ben El Walid</b>	<b>19</b>
<b>Photo . 9</b>	<b>une C.A.R.C. regroupée dans une classe d'école</b>	<b>27</b>
<b>Photo .10</b>	<b>une C.A.R.C. regroupée dans une classe d'école</b>	<b>29</b>
<b>Photo. 11</b>	<b>une enquête de groupe</b>	<b>29</b>
<b>Photo .12</b>	<b>un focus groupe</b>	<b>30</b>

## *Liste des Tableaux.*

<b>Tableau n° 01 :</b>	<b>Organisation administrative actuelle</b>	<b>05</b>
<b>Tableau n° 02 :</b>	<b>Évolution de la population entre 1977-2010</b>	<b>15</b>
<b>Tableau n° 03 :</b>	<b>Indice D'urbanisation</b>	<b>14</b>
<b>Tableau n° 04 :</b>	<b>Population active, occupée et en chômage en 2010</b>	<b>15</b>
<b>Tableau n° 05 :</b>	<b>Répartition des Occupés par Branche d'Activité Économique</b>	<b>16</b>
<b>Tableau n° 06 :</b>	<b>Les sources de financement des PPDRI</b>	<b>37</b>
<b>Tableau n° 07 :</b>	<b>Fond de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme et de la steppe Taadmit</b>	<b>42</b>
	<b>Programmes des services de la conservation des forêts</b>	
<b>Tableau n° 08 :</b>	<b>Programmes des services de la conservation des forêts</b>	<b>46</b>
<b>Tableau n° 09 :</b>	<b>Répartition Générale Des Terres (Campagne Agricole 2015/2016 ) Unité Ha.</b>	<b>48</b>
<b>Tableau n° 10 :</b>	<b>Forêts naturelles à densité forte ou moyenne de Pin d'Alep</b>	<b>48</b>
<b>Tableau n° 11 :</b>	<b>Maquis Existants</b>	<b>49</b>
<b>Tableau n° 12 :</b>	<b>Les Productions Végétales</b>	<b>49</b>
<b>Tableau n° 13 :</b>	<b>Principales Productions Animales</b>	<b>50</b>
<b>Tableau n° 14 :</b>	<b>Elevage (campagne agricole 2015/2016)</b>	<b>52</b>
<b>Tableau n° 15 :</b>	<b>les infrastructures hydrauliques</b>	<b>52</b>
<b>Tableau n° 16 :</b>	<b>taux de raccordement AEP et assainissement</b>	

---

## **INTRODUCTION GENERALE**

La wilaya de Djelfa est caractérisée par des activités agro-pastorales dominées par l'élevage ovin conduit en extensif, en association avec une céréaliculture maigre et aléatoire cultivées dans les terrains de parcours alors que dans les Dayas et les zones d'épandage des eaux de pluies elle enregistre parfois des rendement spectaculaires

La répartition des superficies agricoles totales et de la surface utile est comme suit :

<b>SAT (superficie agricole total).....</b>	<b>2 501 093</b>	<b>Ha</b>	<b>77,54</b>	<b>% / ST</b>
<b>SAU (superficie agricole utile).....</b>	<b>378665</b>	<b>Ha</b>	<b>15,14</b>	<b>% / SAT</b>
<b>SAU en irrigué .....</b>	<b>39241</b>	<b>Ha</b>	<b>10,08</b>	<b>% / SAU</b>
<b>Parcours.....</b>	<b>2122428</b>	<b>Ha</b>	<b>84,86</b>	<b>% / SAT</b>
<b>    Inculte .....</b>	<b>164 804</b>	<b>Ha</b>	<b>5,11</b>	<b>% / ST</b>

### **Principales productions végétales :**

- Cultures maraîchères : 7.974 ha (22.80 %)
- Cultures herbacées (céréales et fourrages) : 13 252 ha (37.90 %)
- Arboriculture fruitière (Noyaux Pépins+Olivier+Dattes): 13736 ha (39.28%)

Plantation de l'olivier prend un essor important dans la wilaya :plus de 7000 ha

### **Productions animales :**

Les viandes rouges sont généralement d'origine ovines (plus de trois millions de têtes), caprins, viandes blanches, apiculture, production du lait et des œufs.

Les projets algériens de proximité et de développement rural intégré, issus de l'application de la stratégie nationale de développement durable (sont un outil de lutte contre la pauvreté et la marginalisation en milieu rural, en même temps qu'ils se présentent comme un moyen de protection des ressources naturelles, comme le recommande, la conférence de Rio de Janeiro de 1992 consacrée au développement durable).



---

L'Algérie en proie depuis 1986 à une crise économique, sociale et politique, a tenté de répondre aux impératifs du moment mais ce n'est qu'en 2004, qu'elle met en place sa (stratégie nationale de développement rural durable) dont le principal outil est décrit dans (la conception et mise d'un PPDRI). Quatre autres années seront encore nécessaires pour l'affinement de la nouvelle approche du développement durable et des questions touchant au monde rural profond. En effet, une synthèse des instruments de gestion des territoires ruraux voit le jour en 2008 et prend le nom de politique de renouveau rural.

La notion d'approche de ruralité est conçue lorsqu'on parle de territoire ou d'espace rural géographiquement délimité par opposition à l'urbain qui signifie plutôt, coté économique, le commerce. L'espace rural est connu pour être moins développé et moins peuplé que la ville et renvoie à une organisation économique et sociale différente.

S'agissant du PPDRI qui consiste en la définition, d'un programme d'actions de développement dont l'initiative appartient aux communautés rurales concernées dans le cadre d'une démarche d'accompagnement dans leurs efforts par l'administration déconcentrée et visant l'amélioration durable de leurs revenus et partant de leurs conditions de vie.

S'inscrivant dans la dynamique du développement rural durable, le projet de proximité pour le développement rural intégré (PPDRI) constitue l'un des instruments opérationnels privilégiés de la politique du développement rural .Il est par définition un cadre d'intervention flexible, intégrateur de proximité, fédérateur et participatif. S'il est possible de définir des principes et des démarches communes dans la formulation des PPDRI , les divers produits qui en sont les produits , sont uniques de par le fait qu'ils répondent à l'accompagnement d'une action programmée de changement , portée par des communautés différenciées en face de réalité socio-économique et naturelles divergentes.

### **Problématique :**

C'est l'amplification du phénomène des migrations en milieu rural en raison de plusieurs facteurs défavorables qui se sont conjugués dans certaines situations tels que la détérioration des conditions de vie des populations, le chômage, la pauvreté, la faiblesse des activités économiques et les aspects sécuritaires.

Les projets de proximité de développement rural intégré PPDRI contribuent-ils au développement de la commune de Taâdmit ?

**I.1. Introduction :**

Une étude détaillée de la zone d'étude est primordiale, afin d'avoir une idée sur sa situation actuelle et de connaître les composantes du milieu physique dans le but d'élaborer une étude fiable PP et correcte.

Dans ce chapitre, on va étudier non seulement le cadre général de la région d'étude, mais aussi on va déterminer les caractéristiques du milieu physique.

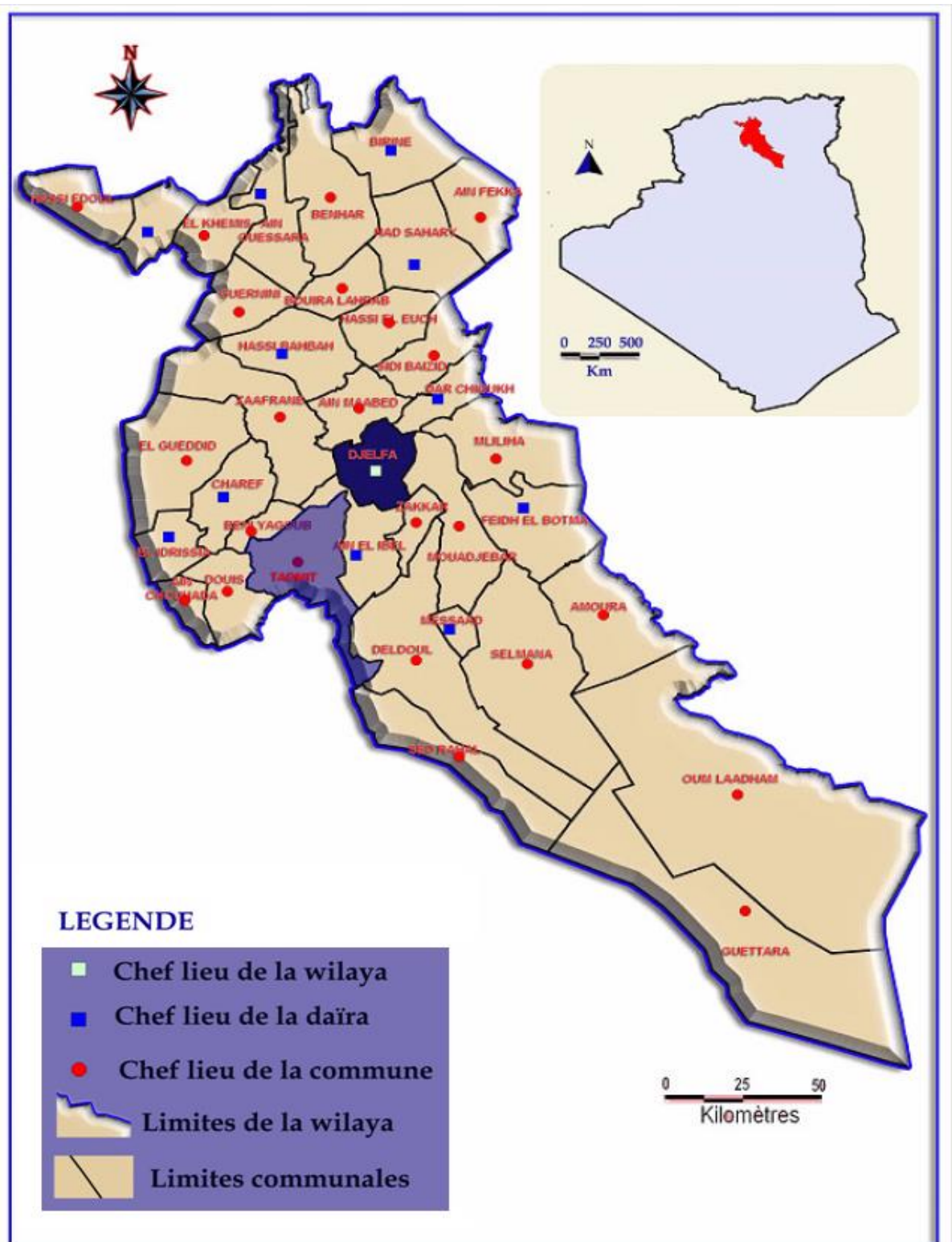
**I.2. Le territoire de la wilaya de Djelfa :**

La Wilaya de Djelfa est située dans la partie centrale de l'Algérie du Nord au delà des piémonts Sud de l'Atlas Tellien en venant du Nord dont le chef lieu de Wilaya est à 300 kilomètres au Sud de la capitale Elle est comprise entre 2° et 5° de longitude Est et entre 33° et 35° de latitude Nord. Elle est limitée:

- Au Nord par les Wilayas de Médéa et de Tissemsilt
- A l'Est par les Wilayat de M'Sila et de Biskra
- A l'Ouest par les Wilayate de Laghouat et de Tiaret
- Au Sud par les Wilayate de Ouargla, d'El Oued et de Ghardaïa

Erigée au rang de Wilaya à la faveur du découpage administratif de 1974, cette partie du territoire d'une superficie totale de 32.194,01 km<sup>2</sup> représentant 1,36% de la superficie totale du pays se compose actuellement de 36 communes regroupées en 12 Dairas.

Carte 01 Situation géographique et administrative1.



Source PDAU

Tableau 01.Organisation administrative actuelle :

	Superficie	%	Communes	Superficie	%
Djelfa	514.58	1.60	Charef	592.44	1.84
Sous total Daira	514.58	1.60	El Guedid	1,144.80	3.56
Ain Ousséra	730.26	2.27	Benyagoub	197.50	0.61
Guernini	520.93	1.62	Sous total Daira	1,934.74	2.45
Sous total Daira	1,251.19	3.89	El Idrissia	355.71	1.10
Birine	798.72	2.48	Douis	509.60	1.58
Benhar	1,069.45	3.32	Ain Chouhada	210.48	0.65
Sous total Daira	1,868.17	5.80	Sous total Daira	1,075.79	3.34
Sidi Ladjel	376.74	1.17	Ain El Bell	583.79	1.81
El Khemis	496.20	1.54	Moudjebara	862.59	2.68
Hassi Fedoul	494.20	1.54	Tadmit	922.34	2.86
Sous total Daira	1,367.14	4.25	Zaccar	228.34	0.71
Had Sahary	858.55	2.67	Sous total Daira	2,597.06	8.07
Bouirat Lahdeb	378.44	1.18	Messaad	150.80	0.47
Ain Fekka	569.98	1.77	Deldoul	1,834.42	5.70
Sous total Daira	1,806.97	5.61	Selmana	1,917.20	5.96
Hassi Bahbah	759.00	2.36	Sed Rahal	960.13	2.98
Zaafrane	1,214.82	3.77	Guettara	4,379.82	13.60
Hassi El Euch	514.69	1.60	Sous total Daira	9,242.37	28.71
Ain Maabed	479.84	1.49	Feidh El Botma	909.76	2.83
Sous total Daira	2,968.35	9.22	Amourah	1,044.50	3.24
Dar Chioukh	339.56	1.05	Oum Ladham	3,878.19	12.05
M'Liliha	897.57	2.79	Sous total Daira	5,832.45	18.12
Sidi Baizid	498.07	1.55			
Sous total Daira	1,735.20	5.39	Total Wilaya	32,194.01	100.00

### I.3.Présentation générale de la commune Taadmit :

#### I.3.1.Situation géographique et administrative :

La commune de TADMIT est située dans la partie Sud-Ouest de la wilaya de Djelfa, à la limite de la wilaya de Laghouat. Elle couvre une superficie de 788,58Km<sup>2</sup>, elle fait partie du territoire de l'Atlas Saharien.

La commune de Tadmit a été érigée au statut de chef lieu de commune depuis le dernier découpage administratif de 1984. Actuellement, Elle fait partie de la Daïra de Ain El Ibel qui compte quatre communes (Ain el Ibel, Zaccar, Moudjebara, et Taadmit).

Elle est limitée administrativement par :

- ✚ Communes de Ben Yagoub et Ain El Ibel au Nord ;
- ✚ Communes de Ain El Ibel et Deldoul à l'Est ;
- ✚ Commune de Douis à l'Ouest ;
- ✚ Communes de Deldoul, Sed Rahal et wilaya de Laghouat (Sidi Mekhlouf) au Sud.

**I.4. Les agglomérations secondaires :****I.4.1. L'agglomération secondaire de Fours :**

L'agglomération secondaire de Fours, avec une population de l'ordre de 731 habitants est située à 08 Kms au Nord-Ouest de l'ACL, sur le chemin de wilaya N°164B et à 02 Kms au Sud de la route nationale N°01B.

**I.4.2. L'agglomération secondaire de Hiouhi :**

A l'extrême Est de la commune de Tadmit et à la limite de la commune de Ain-El-ibel se situe la vieille agglomération de Hiouhi sur les piémonts de Djebel Ragoubet Seba Botma, le site est très accidentée et traversé par Oued El Hiouhi.

L'activité agricole occupe une grande partie de la population, par des petites exploitations localisées généralement sur les versants d'Oued El Hiouhi.

**I.4.3. L'agglomération secondaire de N'thila :**

L'agglomération de N'Thila est située dans la partie Sud de la commune, elle se caractérise par un aspect rural brut et un climat saharien, l'agriculture est l'activité principale de plus de 60% de la population locale, principalement basée sur les légumes et les palmiers.

**I.4.4. L'agglomération secondaire de Ben Hamed :**

Elle est située à 15 Kms au Nord-Ouest de l'ACL et à 2.5 Kms au Nord de la route nationale 01B.

**I.4.5. La zone éparsé :**

La zone éparsé de Taadmit se caractérise par deux milieux distincts : les montagnes et les plaines, la région montagneuse est occupée par la forêt et le reboisement (région de Toughrsane) tan dis que les plaines sont exploitées essentiellement par l'agriculture et l'élevage.

L'habitat dans ces espaces est constitué par des constructions isolés et dispersés.

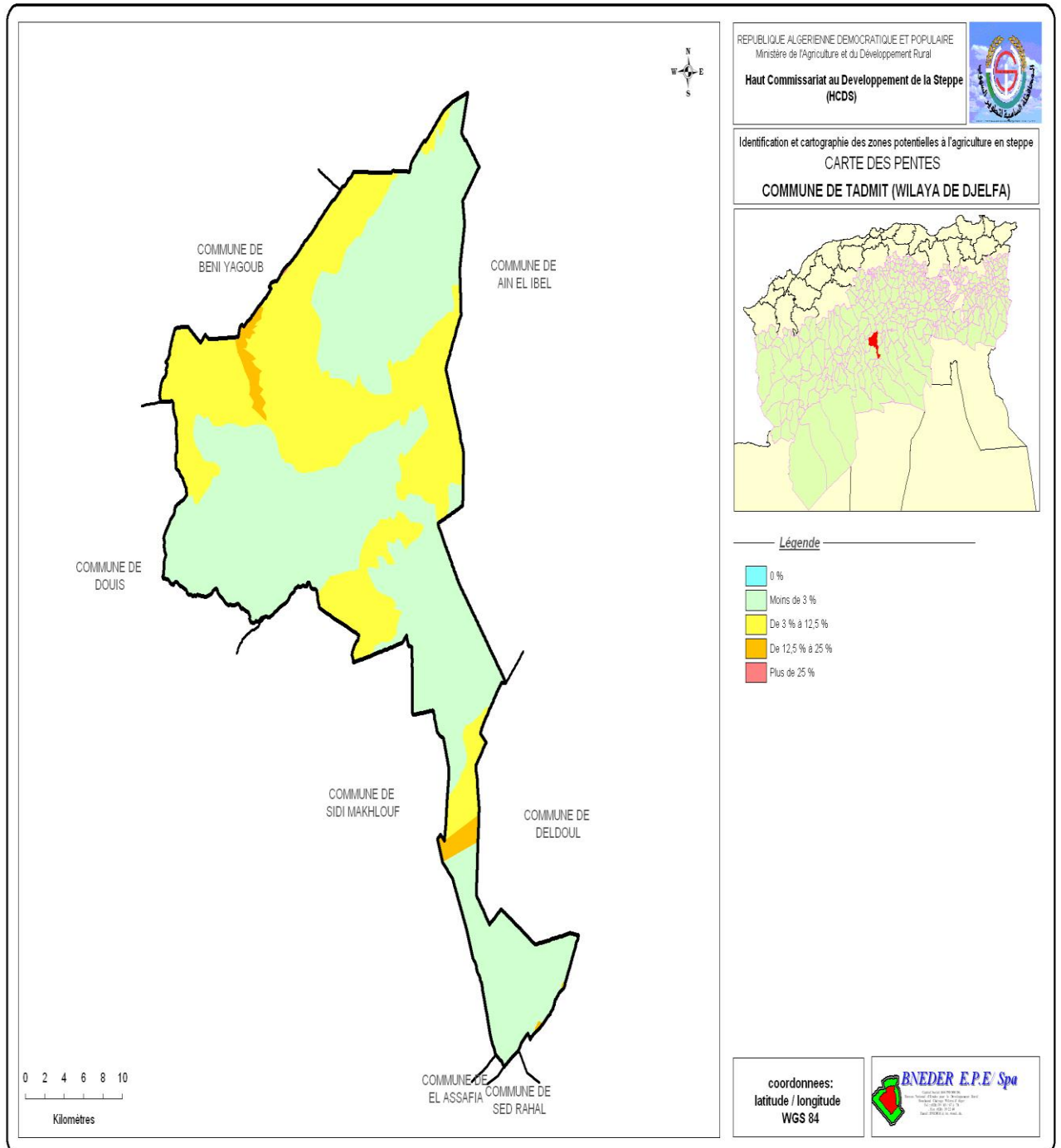
Cinq principaux hameaux constituent les établissements ruraux : Safiat, Magtaa Elouest, Meguisba, Morhma et Toughrsane.

**I.5. Le Relief:**

Après l'analyse des différents documents cartographiques, la forme topographique de la commune est très variée ainsi que l'existence de plusieurs élévations (Djellal Rharbi et Senalba, Djebel Bohra, Djebel Belzerga, Kef Gamgouma) et la quasi-totalité des terres sont des plateaux à une moyenne à forte pente. La partie Nord et Nord-Ouest de la commune est très accidentée, les pentes dépassent par fois le 20%. Quant à la partie centrale et le Nord –Est de la commune, elles se caractérisent par des pentes qui varient de 10 à 20%. Au niveau des dayas les pentes sont moins de 05%.

la commune est caractérisée, généralement, par un relief relativement élevé , ses altitudes varient entre 791 mètres (minimale) , au niveau des dayas , à 1.598 mètres (maximale) , au niveau des montagnes .

Carte 02 : des pentes



source de ( HCDS )

### I.6.Géologie:

D'après la carte géologique, il apparaît que la commune de Taadmit se trouve dans la zone de transition de plusieurs unités structurales :

✚ **Le méo pliocène** : se trouve dans la partie Ouest et Nord-Est, il occupe le tiers de la surface de la commune.

✚ **Le crétacé inférieur synclinal** : se trouve au Sud et au centre de la commune avec plus de tiers de la surface totale.

✚ **Le quaternaire** : des fractions du quaternaire sont présents dans les différents endroits de la commune.

✚ **Le crétacé supérieur** : le crétacé supérieur, le quaternaire et le méo pliocène forment des arrondies circulaires dans la partie Nord-Est de la commune.

✚ **Sismicité** : Pour la prévention du risque sismique, le zonage sismique définit quatre zones d'intensités sismiques maximales connues ou supposés:

La zone 0 est définie par une intensité nulle;

La zone 1 est définie par une intensité maximale inférieure ou égale à IV;

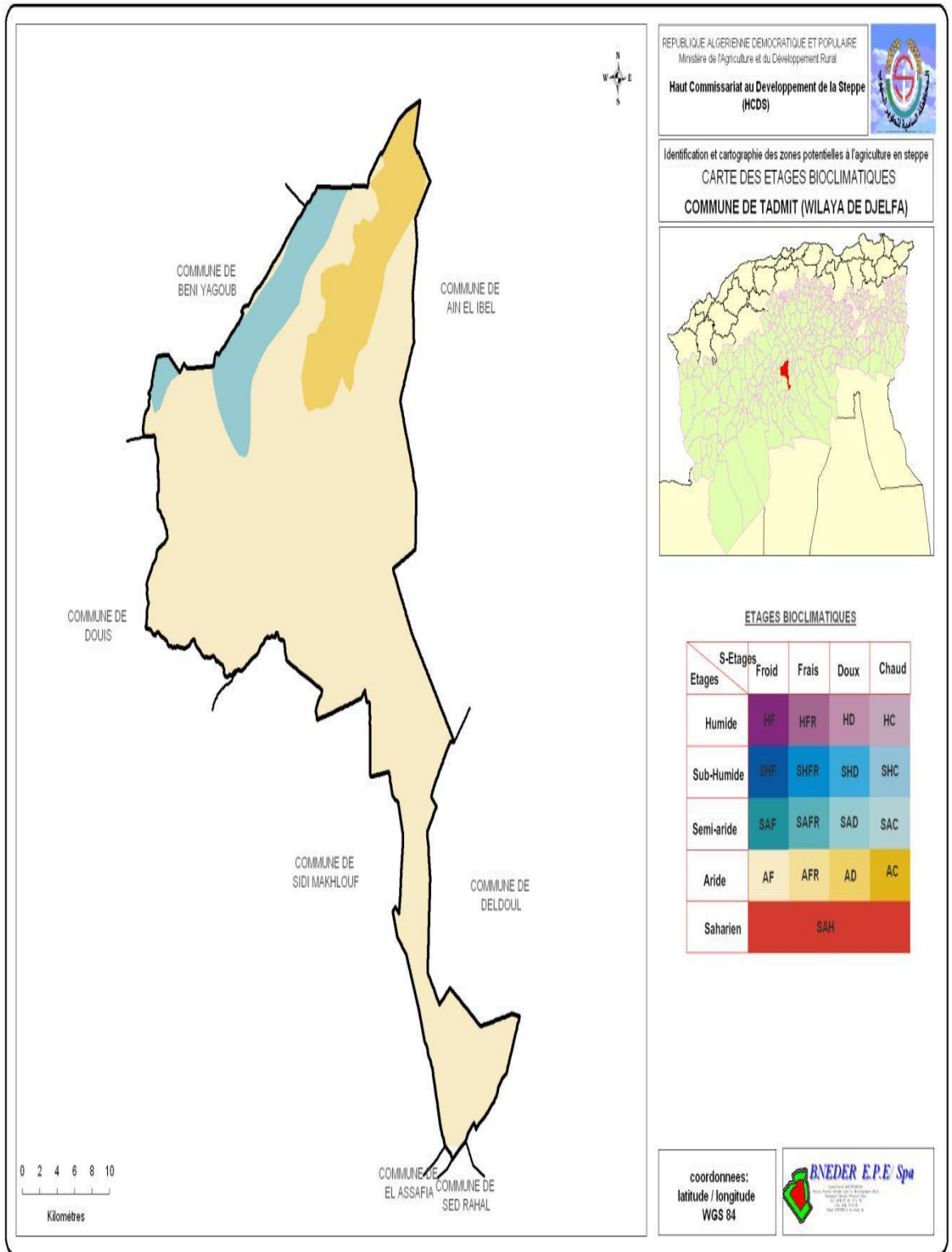
La zone 2 est définie par une intensité de IV à V;

La zone 3 est définie par une intensité de VI et VII.

La commune de Taadmit est classée dans la zone I, suivant les recommandations parasismiques d'Algérie.

I.7.climat

carte 03.les etages bioclimatiques



source de ( HCDS )



Selon la carte les étages bioclimatiques de TAADMIT sont: aride chaud au partie nord est et semi-aride doux au nord et nord ouest et aride froid au le reste région

L'étude du climat est d'une grande importance dans toute opération de planification et de développement de l'espace et également pour le choix et l'orientation de l'économie.

#### **A- Les Températures :**

Les températures varient considérablement d'une saison à l'autre (hiver, été), le minimum atteint 4,70 °C en Janvier, et le maximum 29,6 °C en Juillet.

#### **B- Les Précipitations :**

Elles sont en général faibles, la commune reçoit en moyenne 180 mm par an, le nombre de jours de pluie est de 50 à 70 jours/An.

#### **I.8. Hydrographie:**

En plus de la topographie qui conditionne l'écoulement des eaux en surface, le climat est aussi un facteur déterminant, à cause de la faiblesse de la pluviosité annuelle, le régime des pluies et de l'évaporation. L'écoulement des eaux de pluies dans la commune se fait par un réseau hydrographique classique (Torent-Oued-Vallée). La majorité des écoulements de surface aboutissent dans des dépressions fermées (Daïas), PHOTO .1.Oued Tadmit

Le réseau hydrographique est représenté par un ensemble d'Oueds temporaires, les plus importants sont : Oued Tadmit qui traverse l'agglomération chef-lieu, Oued Faid ertem, Oued Chadou, Oued Fraicha et Oued Serbouj.

Il existe aussi dans la commune 130 forages dont 118 sont privés destinés à l'irrigation des exploitations agricoles et 12 publics, 06 pour l'AEP et 06 pour l'irrigation.

La commune est encore équipée par un barrage d'eau à Toughrsane réalisé en 2004

**Photo n°.1.Oued Tadmit**



**Source étudiante**

**I.9. Activités économiques :****I.9.1. La conduite des troupeaux :**

Il s'agit d'un élevage de transhumance pratiqué de façon extensive au niveau de la commune. En général, les éleveurs effectuent avec leur troupeau des migrations en hiver vers le Sud à cause du froid des hauts plateaux et de l'insuffisance fourragère d'abord pour les moutons, et en été vers le Nord où le climat est plus doux. Ainsi, l'élevage ovin est soumis aux aléas climatiques d'une part, et la recherche de végétation et point d'eau, d'autre part.

Ces contraintes naturelles obligent les troupeaux à séjourner trop longtemps sur les pâturages, ce qui entraîne une dégradation des parcours.

**I.9 .2. La ferme pilote de TADMIT :**

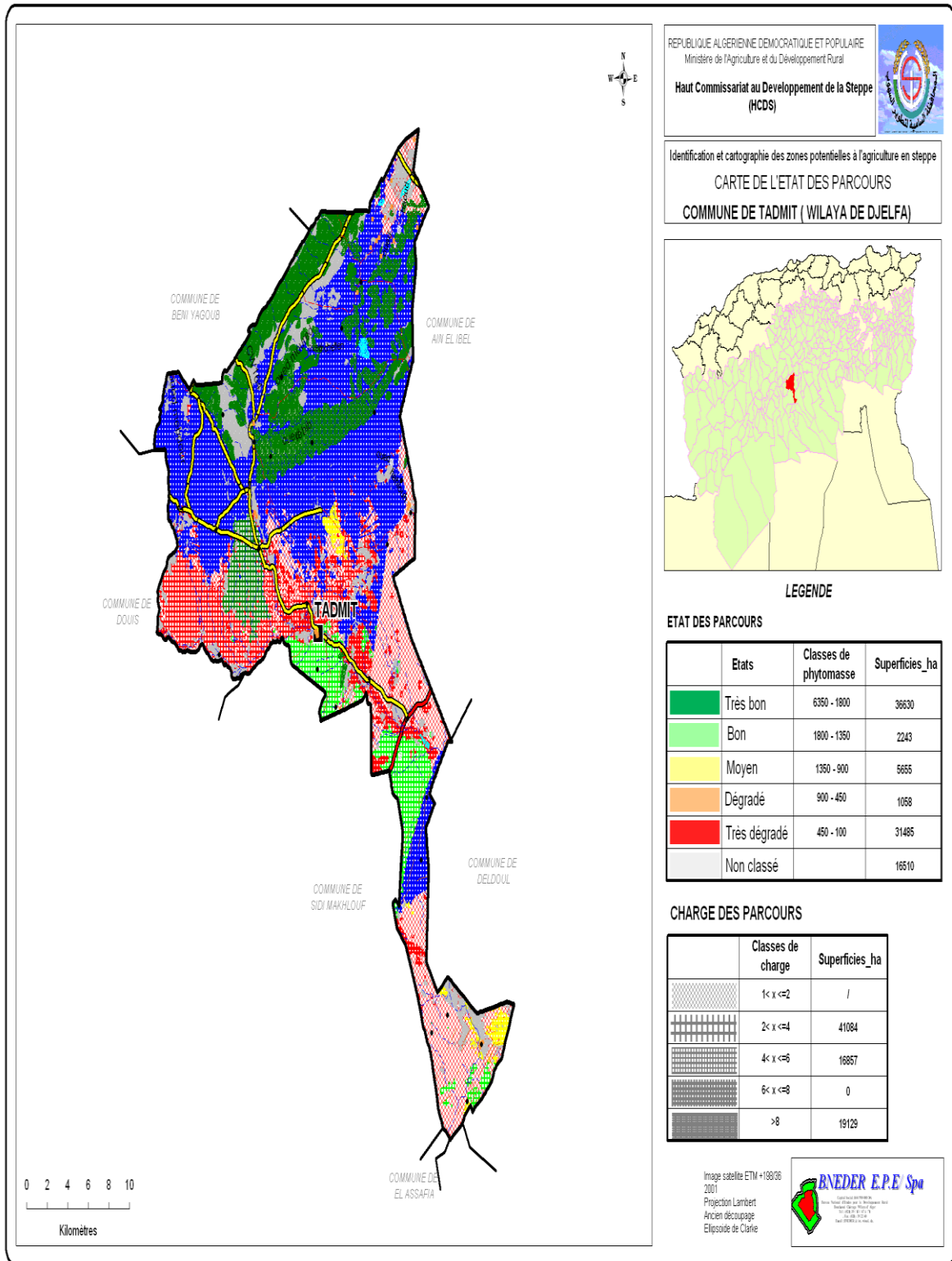
Le ferme pilote est située au Nord de l'agglomération chef lieu de la commune de Tadmit . Le rôle de la ferme est de sélectionner par le suivi et l'application des techniques adéquates la race ovine locale.

La ferme emploie actuellement 13 personnes et assure pour le secteur privé un appui à la production par la vente ou le prêt de géniteurs aux petits éleveurs et par la vaccination des cheptels environnants.

Malheureusement cette ferme aujourd'hui est en arrêt, malgré leur rôle important et leur suffisance en matériel et équipements nécessaires.

I.9 .3 .Les pacages et parcours :

Carte 04. Les pacages et parcours



source de ( HCDS )

**I.10 ..Amélioration des parcours–programme HCDS- :**

Le programme du haut commissariat au développement de la steppe, qui concerne la commune de Taadmit a pour objectifs :

La mise en place d'une organisation adaptée à la steppe ;

La lutte contre la désertification et la régénération de tapis végétal ;

Organisation et développement de l'élevage particulièrement ovin. Il s'agit de l'une des actions les plus importantes du programme steppe.

« Il sera nécessaire d'approfondir et de tailler la programme dans les phases suivantes de l'étude »

**I.11.Energie:****I.11.1.Electrification :**

Le taux d'électrification urbain de la commune enregistré en 2009 est de 55 % ce qui donne un nombre de foyers raccordés au réseau à cette même date de 1.240 foyers. De même, le nombre de foyers raccordés dans le milieu rural donné par le taux d'électrification rural qui est de 78 %.

**I.11.2.Gaz naturel :**

La commune de Taadmit n'est pas raccordée actuellement au gaz naturel, l'alimentation ce fait par le Butane, le projet de raccordement de l'agglomération chef-lieu au réseau de gaz est en cours de réalisation.

**I.11.3.Réseau routier:**

La commune dispose d'un assez bon réseau routier, en particulier dans Les deux parties centre et Nord, où toutes les agglomérations sont reliées par des routes goudronnées. Le point faible est la partie Sud, où les deux agglomérations de N'Thila et Merhma sont pratiquement isolées, car, non seulement, elles ne disposent que des routes de goudron dégradé, mais aussi sont très éloignées des centres de vie du Nord.

La commune est traversée par l'axe d'importance nationale qui est la RN°1, et dispose de 99 Kms de routes revêtues qui se décomposent comme suit :

La route nationale N°01 traverse la commune du Nord au Sud sur une longueur de 08 Km, elle passe par le lieu dit Magta Elouest.

La route nationale N°01B traverse la commune de L'Ouest à l'Est sur une longueur de 37 Km, elle passe par l'agglomération de Hiouhi.

Le chemin de commune N°17 relie l'agglomération chef-lieu par la route nationale N°01 sur une longueur de 15 Km.

Le chemin de wilaya N°164B est un allongement du chemin de commune N° 17, il relie l'agglomération chef-lieu par la commune de Ben yaagoub comme il passe par Fours, Ben Hamed et Tougrsane.

Comme il existe dans la commune plusieurs pistes qu'ils assurent le raccordement des zones éparses.

## I.12.Socio-économique :

### I.12.1.Evolution De La Population :

La population de la commune de TADMIT a évolué sous un rythme très lent durant les grands recensements (1977-1987-1998 et 2008), le nombre de la population est passé de 6500 habitants en 1977 à 10 645 habitants en 2008, ce qui donne un nombre de 11511 habitants en 2010. Le tableau suivant montre cette évolution

**Tableau 02 .Évolution de la population entre 1977-2010 :**

		RGPH 1977	PGPH 1987	RGPH 1998	RGPH 2008	POP EN 2010
ACL	Tadmit	481	534	1 328	1 707	1 795
AS	Hiouhi	6 019	1 237	1052	1 405	1 498
	N'thila			1 095	1 025	1 092
	Fours			526	686	731
	Ben hamed			Avec la ZE	563	600
Zone éparsé	/		1 761	2 207	4 975	5 511

*Source : Calculs selon RGPH 1977 - 2010*

Le nombre de la population de l'agglomération chef-lieu a fortement évolué entre 1987 et 1998 où il est passé de 534 habitants à 1328, après 1998 la population a accru sous un rythme moyen elle est passé de 1328 à 1707 habitants en 2008.

L'évolution de la population des agglomérations secondaires est parallèle à celle de l'agglomération chef-lieu, elle enregistré son sommé d'évolution durant la période 1987-1998, où le nombre de la population passe de 1273 à 2673 habitants.

La population éparsé a enregistré une forte évolution durant la période 1998-2008 où le nombre est passé de 2207 à 4975 habitants, cette période est marquée par les différents programmes de l'Etat relatifs au développement agricole, plusieurs exploitations et logements ruraux ont été créés durant cette période

Tableau 03 . Indice D'urbanisation :

ACL	16,04 %
Agglomérations secondaires	34,56 %

Source : Calculs selon RGPH

- 16,04 % de la population est localisée à l'ACL.
- 34,56 % de la population est localisée aux agglomérations secondaires.

Le reste de la population qui représente 49,40 % est localisée dans les zones éparses, ce qui montre la prédominance de l'activité agricole dans la commune.

### I.12.2. Structure De La Population :

➤ L'étude de la structure de la population est essentielle pour tirer les différentes caractéristiques démographiques, qui constituent la base fondamentale de toute opération de planification, parce qu'elle fournit une perspective des diverses classes sociales.

#### I.12. 2.1-Structure par Age et par Sexe de la Population:

➤ La structure par âge est la distribution de la population en tranches d'âge différentes. Elle permet d'identifier la vieillesse ou la jeunesse de la population d'une société, comme elle nous montre divers critères démographiques de cette population. Ainsi la structure par âge nous fournit une base de mise en place des politiques économiques et sociales, comme elle aide à mieux analyser les différents besoins (éducation, enseignement, habitat, emploi, santé,...etc.)

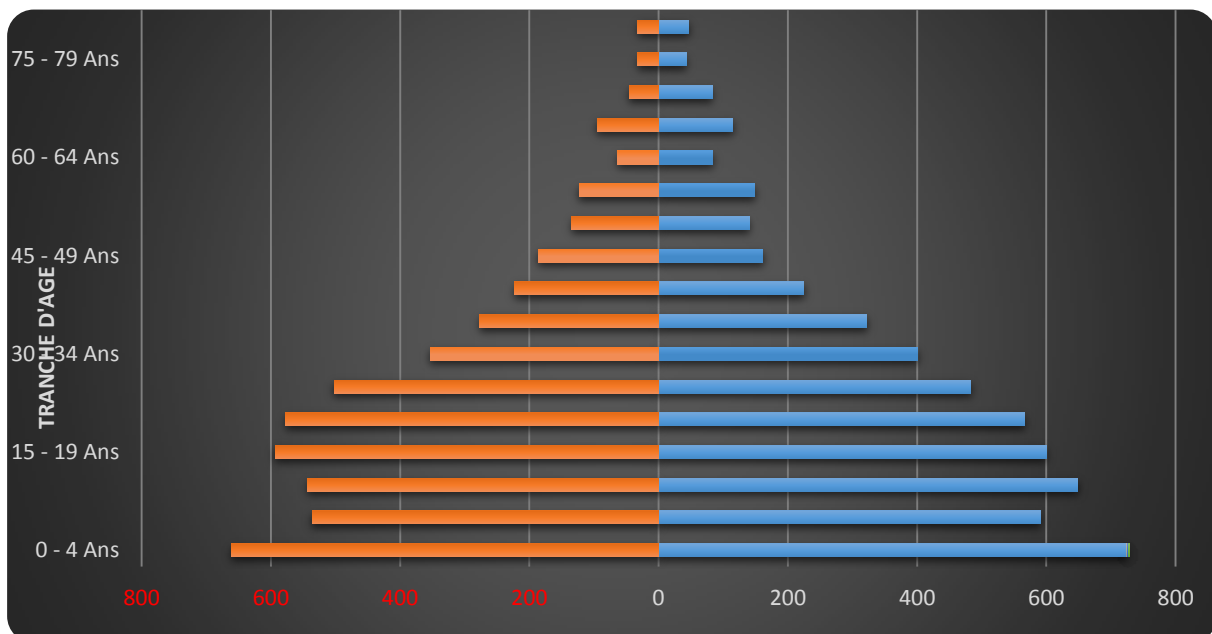


Figure .2. Pyramide Des Ages -RGPH 2008-

### I.12.2.2. Structure économique de la population :

#### A. Population active, occupée et en chômage en 2010:

Tableau 04 . Population active, occupée et en chômage en 2010:

Dispersion	Population Active	Taux d'activité %	Population occupée	Taux d'occupation %	Population en chômage	Taux de chômage %
ACL	772	43,03	181	23,45	591	76,55
AS	1 687	43,03	344	20,41	1343	79,59
Zone éparse	2 371	43,03	381	16,08	1990	83,92
COMMUNE	4 830	43,03	906	18,82	3924	81,18

selon RGPH 1998/2008

#### La population non Active :

➤ Représente les personnes hors de l'âge de travail - moins de 18 ans et plus de 65ans- cette population représente 56,97% de la population totale soit un nombre de 6681 personnes.

#### La population active :

➤ La population active est sans doute la tranche la plus importante de la population. Elle est le moteur du développement économique et la force de travail de la commune. Elle représente la tranche d'âge de 19 ans à 65 ans avec un taux de 43.03% dans la commune soit un nombre de 4830 personnes.

#### Les occupées :

Ce sont les personnes de la population active qui occupent des postes de travail. Les occupées dans la commune représente 18,82% de la population active soit un nombre de 906 PERSONNES.

#### Les chômeurs :

La population en chômage représente toutes personnes capables, disponibles et désireuses de travailler mais qui ne parviennent pas à trouver un emploi, avec un nombre de 3924 personnes le taux de chômage dans la commune est de 81,18%.

#### B .Répartition des occupés par Branche d'Activité Economique :

La répartition des occupés selon les secteurs d'activité économique montre les orientations des forces de travail et différentes spécificités des activités. Ainsi, la répartition détermine la répartition détermine la centralisation des forces de travail selon les secteurs.

Au niveau de l'agglomération chef-lieu, les activités hors agriculture (service, commerce, administration,...) représentent 69,61 % du nombre des occupées, les agriculteurs représentent 30,39%, leurs exploitations sont généralement localisées à Mguisba (à 07Km de l'ACL).

L'activité agricole dans les agglomérations secondaires occupe une moyenne de 31,40% de la population occupée.

La zone éparsée est caractérisée par la prédominance de l'activité agricole avec une occupation de 84,25% de la population occupée.

**Tableau .05. Répartition des Occupés par Branche d'Activité Economique.**

		Agriculture	services, commerce et administration	TOTAL
ACL	Nombre	55	126	181
	%	30.39	69.61	100
AS	Nombre	108	236	344
	%	31.40	68.60	100
Zone éparsée	Nombre	321	60	381
	%	84.25	15.75	100
COMMUNE	Nombre	484	422	906
	%	53.42	46.58	100

**I.13. Typologie De L'habitat:**

**A) Habitats individuels:**



**Source étudiante**

**B) Habitats semi-collectifs:**



**Source étudiante**



**C) Habitat précaire :**

Source étudiante

**I.14.Services Et Equipements :****I.14.1. Equipements de la santé :**

Le centre de santé est le plus important équipement sanitaire au niveau de la commune, il assure les consultations et les soins relatifs à la médecine générale.

Au niveau des agglomérations secondaires (N'Thila, Morhma, Foures et Hiouhi) et les zones éparses (Ben Hamed et Magtaa Elouest), il y'a 06 salles de soins, elles assurent les premiers soins et les vaccinations à la population locale.

Les principaux problèmes de ce secteur sont le sous-équipement et l'accessibilité difficile de certaines agglomérations. La commune est nettement sous-équipée, que ce soit en infrastructures ou en moyens humains.

La taille immense, la forme géographique polygonale et l'inexistence d'un réseau routier adéquat au Sud rendent difficile l'accès à certaines agglomérations, celle-ci sont reliées au Nord sur de grandes distances (plus de 40Kms entre N'Thila et Tadmit).



Photo n°.6.Centre de santé à Tadmit



Photo n°..7. Salle de soins à MagtaElouest

**I.14.2. Les Equipements Educatifs :****I.14.2.a .Cycle primaire :**

Il y'a un total de 42 classes physiques dont 37 sont utilisées pour les cours, le taux global d'occupation par classe dans la commune est très encourageant (24,21 élèves/classe) puisqu'il est inférieur à la moyenne nationale (30 élèves/classe). Ceci montre la suffisance des infrastructures scolaires dans la commune.

**I.14.2.b. Cycle moyen :**

Concernant ce cycle, la commune est dotée d'un (01) établissement qui comporte huit (08) classes utilisées et quatre (04) en cours de réalisation pour 317 élèves, avec un TOC de 39,62 élèves / classe qui enregistre un déficit de 4,62 élèves/classe.

**I.14.2.c.Cycle secondaire :**

En 2007, la commune a bénéficiée d'un lycée de 800 places pédagogiques. Les travaux de la réalisation de cet important équipement ont débutés en décembre 2007 et sont cours de réception est prévue pour la prochaine année scolaire.

**I.14. 3 . Les Equipements culturels et cultuels :**

Ce secteur est représenté par une maison de jeunes pour chaque agglomération.

Quant aux équipements cultuels, les mosquées sont présentes dans toutes les agglomérations et les centres ruraux de la commune (Taadmit, Hiouhi, N'Thila, Foures, Morhma, Benhamed et Magta Elouest).



**Photo .8.Maison de jeunes-Taadmit**



**Photo .9. Mosquée de Khaled Ben El Walid**

**I.14.4. Les Equipements administratifs :**

La commune de Tadmit fait partie de la Daïra de Ain El Ibel, leur administration rapporte par les services des subdivisions administratifs de la Daïra.

L'APC à l'égard de ses services est l'administrateur local dans la commune, quant les agglomérations secondaires sont encadrées par des annexes de l'APC.

**I.14.5. L'espace communal et l'armature urbain :**

La commune de Taadmit est caractérisée par son aspect rural, l'ACL ne regroupe que 16,04 % de la population totale, le reste de la commune est constitué par quatre agglomérations secondaires et la zone rurale, sous une trame très compliquée.

**I.15. L'agglomération Chef-Lieu :****I.15.1. Le site :**

L'agglomération chef-lieu est située à 15 Kms au Nord-Ouest de Magtaa Elouest situé sur la route nationale N°01. Elle se trouve sur les piémonts des Djebels Mouchiza et Adiad dont le centre se caractérise par son terrain accidenté et les pentes inclinées vers la direction d'Oued Tadmit.

Ce site gêne l'extension de la ville vers les différents sens et rend difficile la réalisation de nouveaux projets sur l'autre versant de Oued Tadmit.

**I.15.2. Structure de l'espace urbain :**

Deux types d'habitat constituent le tissu urbain de l'agglomération ; l'individuel qui représente 87,73% du parc total et le semi-collectif. Les densités sont très variées d'une cité à l'autre à cause des pentes et des Oueds.

Généralement la densité est de 20 logements par hectare pour l'habitat individuel et 30 logements par hectare pour le semi-collectif.

**I.15.3. Les équipements :**

En matière d'éducation et d'administration, le chef-lieu de Taadmit est bien équipé, il dispose de tous les équipements nécessaires pour un chef-lieu de commune,

L'agglomération enregistre un déficit en maternité, équipements culturels, espaces verts et en aires de jeux.

**I.15.4. Activités :**

Avant les années 90 plus de tiers de la population de l'ACL étaient des employés à la ferme de Taadmit créée par les français avant l'indépendance, aujourd'hui cette exploitation est en arrêt et ne fait travailler que trois agents.

La situation actuelle de l'emploi est variée entre l'agriculture, l'administration, le commerce et le chômage. Le nombre total des habitants actifs est 772 personnes,

**I.15.5. Réseaux divers :****A. Réseau d'alimentation en eau potable :**

L'alimentation en eau potable de l'agglomération chef-lieu est assurée à partir du captage des eaux souterraines par deux (02) forages.

Les eaux alimentant l'agglomération sont stockées dans un réservoir posé situé au Nord-Ouest. Il existe aussi un autre réservoir posé en phase finale de réalisation située au Sud-Ouest de

l'agglomération affecté pour le renforcement du stockage de l'eau potable. La distribution des eaux se fait par un réseau composé par des canaux dont les diamètres variés de 63 mm à 200 mm.

**B. Réseau d'assainissement :**

L'agglomération chef-lieu est raccordée par un réseau d'assainissement dont les diamètres des canalisations varient de 300 mm à 800 mm, il dessert toutes les constructions. Ce réseau rejette les eaux usées directement vers Oued Taadmit.

Il est important de signaler que ces rejets journaliers des eaux usées nécessitent des moyens de traitements pour éviter toute contamination des nappes phréatiques, des sols et la prolifération des insectes qui transmettent les maladies.

**I.15.6. Contraintes et servitudes :**

Les contraintes de l'urbanisation au niveau de l'ACL sont multiples, les Oueds, les casernes, les terres agricoles, les fortes pentes...etc.

**A. Les Oueds :**

Deux Oueds très importants sont présents dans l'ACL :

Oued de Taadmit situé au Nord de l'ACL qui constitue un véritable obstacle pour l'évolution urbaine.

Oued central qui traverse toute l'agglomération du Sud-Ouest au Nord-Est est résulte de l'affluent de Oued Taadmit constitue une contrainte importante au milieu urbain et représente une menace pour les constructions existantes. Des travaux de clôtures par murs de soutènement et de protection ont été réalisés, mais ils concernent seulement quelques tronçons de cet Oued.

**B. Les Casernes militaires:**

Taadmit est reconnue comme une zone militaire, on y trouve de quatre (04) casernes qui produisent en certains endroits des contraintes pour l'extension urbaine en plusieurs directions.

**C. Les fortes pentes:**

L'ACL est caractérisée par des terrains très accidentés qui rendent l'urbanisation impossible en certains endroits et difficile en autres, le Sud et l'Ouest de l'ACL se caractérisent par la présence des monts où les pentes dépassent le 25%. Au Nord-Est les pentes sont relativement faibles et les terrains sont favorables à l'urbanisation.

**I.16. Conclusion :**

Selon le découpage en zone homogène effectué pour la wilaya de Djelfa, la commune de Taadmit est située dans la zone homogène des hautes plaines semi-arides à topologie agropastorale. La commune est située à l'extrême nord-est de la wilaya de Djelfa et est située dans l'étage bioclimatique aride. La commune présente une topographie plane et représente le 810ème position par rapport au développement humain et social ;755ème position par rapport au développement de la santé ;711ème position par rapport à l'éducation ;813ème position par rapport aux conditions de vie .

## II.1.Introduction:

Dans ce chapitre nous avons présenté la définition et les différentes étapes d'élaboration des PPDRI ainsi que les objectifs visés par cette démarche et au même temps nous avons cité un exemple d'un PPDRI De la commune de TAADMIT qu'on trouve dans la daïra de Ain EL IBEL qu'elle se situe à la Wilaya de DJELFA.

## II.2.Présentation générale des PPDRI :

### II.2.1. Définition :

Les PPDRI signifient littéralement Projets de Proximité de Développement Rural Intégré. L'expérience du terrain montre qu'il est peut-être plus prudent de ne retenir dans la majorité des cas que les quatre premières lettres. En effet, l'intégration signifie que plusieurs acteurs se mettent ensemble pour réaliser un objectif commun qui s'apparente dans notre cas à la revitalisation des territoires ruraux.

Les PPDRI ou Projets de Développement Rural Intégrés sont des projets intégrés fédérateurs construits « du bas vers haut » dans la responsabilité partagée entre les services de l'administration locale, les élus locaux, les citoyens et les organisations rurales. Ils fédèrent les objectifs des programmes de l'Etat, et met en **synergie les politiques sectorielles existantes**, pour accompagner la dynamique territoriale dans un processus durable, économique viable et socialement acceptable.

Le PPDRI est l'espace où se construit le **partenariat entre le public** (financement des investissements à usage collectif) **et le privé** (les investissements à usage individuel), il mobilise les services publics, les porteurs de projets et les entreprises.

Il **mutualise les compétences des acteurs locaux** (agents des secteurs de l'administration et personnes qualifiées) au sein d'une **cellule d'animation**, pilotée par le Chef de Daïra pour accompagner les porteurs de projet dans leur démarche de développement social et économique.

### II.2.2.Objectifs des PPRDI:

Le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI), s'entend de tout projet comportant des actions d'accompagnement des populations et des institutions en milieu rural agissant pour l'atteinte d'un objectif commun (thème fédérateur) aux fins :

- D'améliorer les conditions et la qualité de la vie des populations par la réhabilitation des villages et des K'sours, la promotion d'infrastructures et équipements socio-économiques et culturels à usage collectif ;
- D'augmenter et de diversifier les revenus des populations par la promotion des petites et moyennes entreprises de production de biens et services ainsi que de la

pluriactivité ;

- D'inciter à l'exploitation rationnelle et à la meilleure valorisation des ressources naturelles et patrimoniales.
- Et de renforcer les capacités des institutions et des populations rurales.

### II.2.3. Les acteurs Intervenant Dans Le PPDR :

Plusieurs acteurs interviennent dans les différentes étapes du processus PPDR allant de son initiation à sa mise en œuvre :

#### II.2.3.1. Le service Réceptacle du PPDR :

Le Wali désigne pour chaque commune de sa Wilaya, en tenant compte de la vocation de la région et de la proximité des services techniques par rapport au site du projet, le service réceptacle du PPDR qui peut être la subdivision agricole, la circonscription forestière ou exceptionnellement un autre service administratif, auprès duquel toute initiative de projet pourra être présentée et exprimée. Ce service suivra le PPDR pendant toutes les phases de sa préparation et de sa réalisation.

Les communautés rurales et autres promoteurs de projets trouveront appui auprès du service réceptacle tout au long du processus de formulation et de mise en œuvre du PPDR.

**Photo 10 : Une C.A.R.C. regroupée dans une classe d'école.**



Source étudiante

#### II.2.3.2. L'Agent Technique Facilitateur du PPDR:

Le chef de la subdivision agricole ou le chef de la circonscription des forêts désignent, au sein de leur équipe, un agent technique, qui sera l'interlocuteur des communautés rurales au titre du dispositif "projet de proximité de développement rural intégré".

Il aura pour tâche de suivre le PPDR dans toutes ses phases. Lorsque c'est possible, l'Administration décentralisée est encouragée à désigner une technicienne.

**II.2.3.3. L'Animateur du PPDR :**

La communauté rurale choisit parmi ses membres une personne, qui exercera la fonction d'animateur de projet et dont le rôle est de porter à la connaissance de celle-ci, les différentes démarches administratives et techniques nécessaires à l'aboutissement du projet. Il est souhaitable qu'une personne de chaque genre contribue à l'animation du projet. Toute personne volontaire ayant manifesté un intérêt particulier pourra s'impliquer dans le projet.

**II.2.3.4. La cellule d'animation rurale communale (CARC) :**

Cette cellule qui est composée des éléments locaux, associations, techniciens et autres représentants de la localité étudiée, a pour mission de finaliser le dossier de formulation du PPDR (faisabilité et acceptabilité) (photo n° 01).

**II.2.3.5. Le Comité Technique de Daira :**

Outre les missions qui lui sont dévolues, à émettre un avis d'opportunité sur le PPDR, ce comité est appelé à étudier et confirmer le projet PPDR avec l'affectation du financement de chacune des actions retenues.

**II.2.2.6. Le Comité Technique de Wilaya de validation des Projets de Développement Agricole et rural (CTW) :**

Il est mis en place par la décision n° 599 du 8 juillet 2000, a été élargi par décision n° 353 du 30 septembre 2002 ; le CTW a pour mission d'étudier et de valider les PPDR.

**II.2.2.7. Le Financement :**

S'agissant d'un projet intégré, le financement sera supporté par les différentes sources disponibles : PSD (Plan Sectoriel de Développement), PCD (Plan communal de Développement), Fonds de développement et autres.

**II.2.2.8. Le Maître D'œuvre Du PPDR :**

Il s'agit selon le cas de la Direction des Services Agricoles ou de la Conservation des Forêts. Il est désigné par le Wali en fonction de la vocation de la zone du projet.

**II.2.2.9. L'Adhérent au PPDR :**

L'adhérent au PPDR est un membre de la communauté rurale, à la fois acteur du projet et bénéficiaire des actions du PPDR.

**II.2.2.10. Le Bureau Conseil (Consultant) :**

Il s'agit d'intervenants extérieurs agréés : Bureaux conseils, consultants (universitaires indépendants installés en bureau conseil) chargés d'appuyer les programmes de développement rural auprès de l'administration de manière générale et du service réceptacle en particulier, ainsi que d'aider l'adhérent au PPDR à monter son dossier.



A la demande de l'un ou de l'autre (service réceptacle, adhérent) ils pourront intervenir pour appuyer la mise en œuvre du PPDRI : préparation du PPDRI, montage des dossiers individuels, vérification de travaux à usage individuel et évaluation. Si la demande émane de l'administration, une lettre de commande signée par le Wali, est nécessaire.

Dans un souci d'intégration des acteurs de la profession au PPDRI, ces bureaux conseils pourraient s'organiser en association ou groupement adhérent à la chambre d'agriculture de Wilaya.

## II.2. L'Enquête du Groupe :

Cette étape, qui correspond à l'expression des besoins et des préoccupations des communautés rurales, est effectuée selon une approche participative. Elle consiste en une phase de discussion avec la communauté et d'animation de réunions des deux sexes (Photo).

L'enquête de groupe doit permettre en particulier de faire émerger les attentes des différentes composantes de la population du territoire et notamment des femmes en leur qualité de porteur de projet clairement identifié, ainsi que celles de la population des jeunes. L'enquête de groupe va permettre d'identifier les actions à usage collectif à prévoir dans le PPDRI .

Les éléments à identifier:

- Les atouts et les contraintes du territoire ;
- Les moyens d'existence des populations cibles ;
- Les contraintes et préoccupations et leur classement (hiérarchisation) ;
- L'analyse du problème nodal (arbre à problème) ;
- Les moyens nécessaires à l'amélioration des conditions de vie et de sécurité alimentaire des communautés rurales : les actions à usage collectif ainsi que les porteurs de ces actions : commune, groupement, association,...
- La définition des alternatives.

**Photo 11 : une enquête de groupe**



### Source étudiante

Le focus groupe c'est un groupe de personnes d'une même activité économique ou sociale (**Exemple** : focus groupe des éleveurs : il s'agit d'un groupe de personnes tous liées par l'activité d'élevage).

**Photon 12: un focus groupe****Source étudiante****II.2.4. Enquête de ménages :**

Elle est effectuée par le ou les **facilitateurs**, soutenus par les animateurs de projet, auprès de tous les ménages du territoire impliqués dans le PPDR. Il s'agit d'identifier chaque acteur du projet en sa qualité de **porteur de projet individuel** :

- Les actions que les ménages comptent réaliser individuellement ou collectivement dans le cadre du PPDR,
- Leur apport personnel pour le financement de celles-ci : autofinancement et/ou force de travail,
- Le nombre de journées de travail que chaque ménage peut consacrer à des travaux d'intérêt collectif pour le PPDR,
- En particulier, l'enquête de ménages déterminera les besoins en formation initiale (alphabétisation) des porteurs de projet. Il s'agit de donner aux porteurs de projet la capacité de compréhension du processus dans lequel ils sont les principaux acteurs. Aussi bien pour l'enquête de groupe que pour l'enquête individuelle, l'agent féminin aura pour mission d'aider à l'émergence des préoccupations des femmes de la communauté.

**II.2.5. Justification du projet :**

Le projet s'inscrit dans la politique du Gouvernement caractérisée par la priorité accordée aux projets ciblant les populations pauvres des zones rurales défavorisées, notamment celles situées dans les zones de montagnes souvent marginalisées, les zones steppiques et les zones subsahariennes dans le sud aride. Ces populations ont été en général fortement touchées par les événements des années 90. Elles disposent de faibles ressources et d'un accès difficile aux systèmes de financement bancaires limitant fortement leur capacité à développer leurs activités Economiques actuelles.

Le projet comporte la promotion de systèmes de financement de proximité permettant d'orienter les interventions, de faciliter leur exécution et un système de suivi-évaluation chargé de suivre et évaluer les impacts des actions réalisées.

III.4. La Mise En Œuvre De Projet PPDRI :

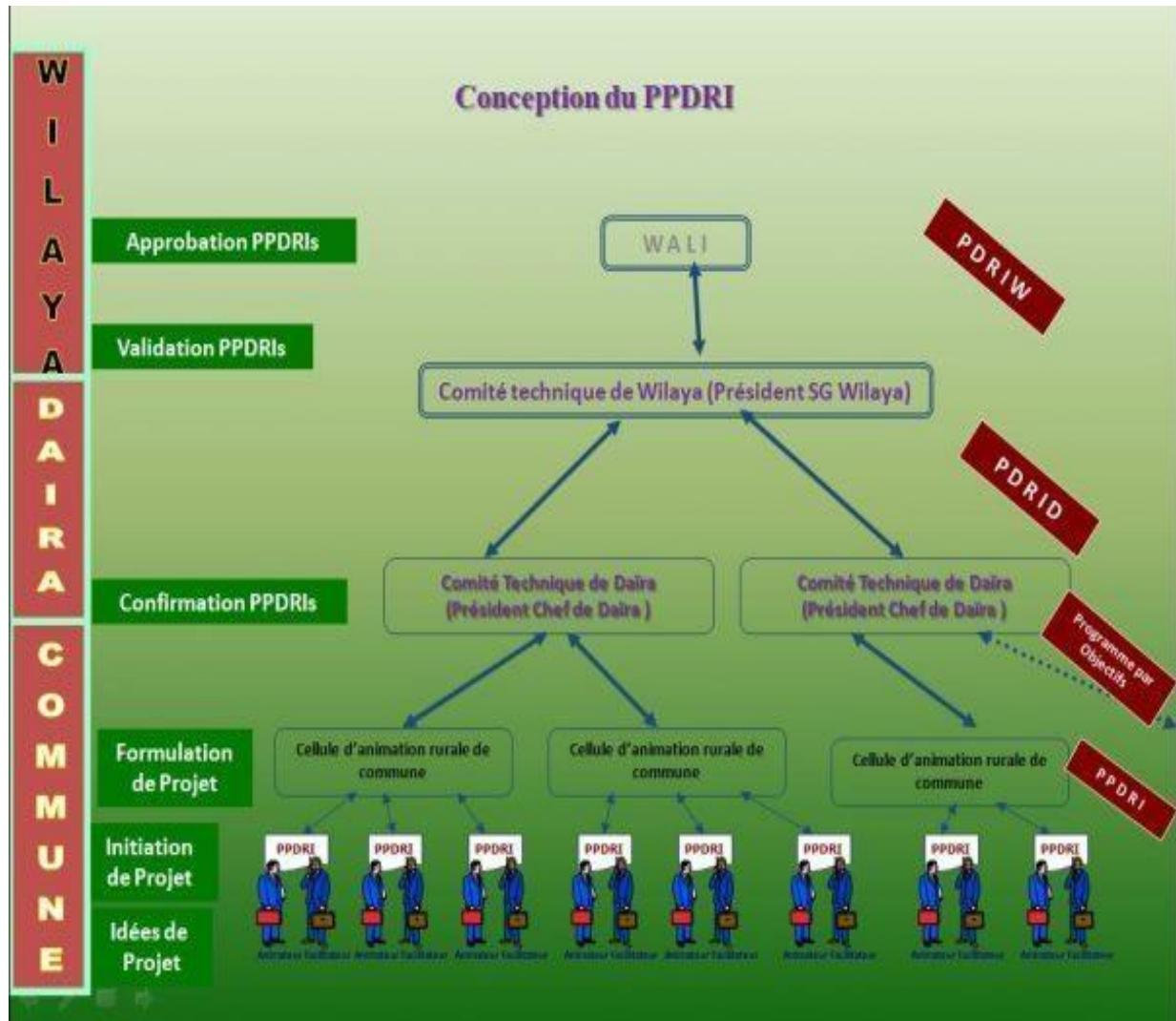


Figure.3. Projet PPDRI.

II.4.1. L'initiation Du PPDRI:

II.4.1.2. L'initiation Du PPDRI :

L'initiation du Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI) est issue d'une idée locale, d'identification de préoccupations qui émanent :

- d'une personne (le ménage est l'unité de base), groupe de personnes ou communauté déjà organisée ;
- de l'Assemblée Populaire Communale ;
- de l'administration décentralisée qui intervient sur des communes défavorisées ou à promouvoir,

en engageant une concertation avec les communautés rurales éparses intéressées.

L'idée de projet de proximité de développement rural est exprimée auprès du service réceptacle désigné par le Wali. Ce service réceptacle mobilisera les moyens nécessaires à la formulation du projet.

#### **II.4.2. LA PREPARATION DU PPDR :**

Le montage du PPDR consiste à traduire les préoccupations prioritaires des communautés rurales concernées en un programme d'actions assorti d'un plan de financement d'investissements aussi bien individuels que collectifs nécessaires à la satisfaction des objectifs sociaux et économiques de la communauté. Il comporte deux phases : la préparation et la formulation du projet. La préparation- formulation est de la responsabilité du service réceptacle de la proposition de PPDR.

#### **II.4.3. La formulation du PPDR :**

Les étapes précédentes doivent faciliter la formulation du PPDR qui doit déboucher sur l'identification détaillée du programme d'actions à mener, la proposition du plan de financement du projet et l'identification des moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Cette formulation tiendra compte des remarques éventuelles formulées dans l'avis d'opportunité.

#### **II.4.4. L'approbation Du PPDR :**

##### **II.4.4.1. Les Références Réglementaires :**

###### **\*Textes :**

Circulaire MADR n° 221 du 13 juillet 2002 relative à l'organisation et la valorisation du plan d'actions pour le développement agricole et rural Note n° 256 SPM du 25 août 2002 relative au suivi et à l'évaluation des PDAR

- Décision n°306 du 14/07/2003 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n°302 - 111 intitulé "fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession", les niveaux de soutien et modalités de paiement des subventions.

- Décision n°305 du 14/07/2003 fixant les conditions d'éligibilité au soutien du fond de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme et de la steppe, les niveaux de soutien ainsi que les modalités de leur paiement.

##### **II.4.4.2. La transmission du dossier à la Wilaya:**

Après la réunion d'acceptation du PPDR par la communauté, le chef de Daïra vérifie que les éventuelles préconisations émises avec l'avis d'opportunité ont bien été prises en compte dans la formulation du projet définitif. Le projet accepté est ensuite transmis par le chef de Daïra au CTW.

**II.4.4.3 La Validation DU PPDR PAR LE CTW:**

Le dossier de projet est présenté au comité technique de wilaya (CTW) de validation des projets de développement agricole et rural (PPDR). Les participants à ce comité, en particulier les directeurs exécutifs, l'institution financière spécialisée conventionnée, reçoivent les dossiers à examiner au moins quinze jours avant la réunion du comité. Ce comité, présidé par le secrétaire général **du Wali**, qui représente le **Wali**, est composé des directeurs de l'exécutif directement concernés par les programmes de développement rural, des représentants des banques et organismes financiers ainsi que des représentants des organisations professionnelles concernées. et secrétariat du CTW est assuré conjointement par le directeur de la planification et de l'aménagement du territoire de la wilaya (DPAT) et par le directeur des services agricoles ou le conservateur des forêts, selon la vocation de la wilaya. Le comité a pour missions:

- d'examiner la conformité du projet aux dispositions réglementaires régissant le développement rural et de juger de l'impact et de la priorité du projet sur la base de critères techniques ;
- d'examiner l'éligibilité des actions envisagées aux différents fonds ;
- de se prononcer sur l'opportunité et la faisabilité des actions d'accompagnement en particulier celles concernant la promotion des activités artisanales,
- d'examiner le montage financier en particulier :
- L'éligibilité des actions d'accompagnement sur les fonds non agricoles concernés
- Les possibilités de financement sur les ressources des PSD ou PCD

Le comité technique de Wilaya valide le projet au plan technique et financier. Cette approbation est consignée ans le procès-verbal de réunion. Le Secrétaire Général signe le procès-verbal de réunion du CTW et le transmet au Wali accompagné du dossier de projet.

**Tableau 06. Les sources de financement des PPDR.**

Source de financement	Nomenclature	
1	Fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession	FDRMVTC
2	Fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession-GCA	FDRMVTC-GCA
3	Fonds de lutte contre la désertification et le développement du pastoralisme et de la steppe	FLDDPS
4	Fonds de soutien à l'Agriculture, élevage et	FSAEPEA

	petites exploitation agricole	
5	Fonds spécial de développement des régions du sud	FSDRS
6	Fonds national d'aide au logement	FONAL
7	Fonds de solidarité nationale	FSN
8	Fonds de développement des hauts plateaux	FDHP
9	Fonds de l'artisanat	FNPAAT
10	Programme communal de développement pour le développement rural	PCD-DR
11	Programme communal de développement	PCD
12	Programme sectoriel DSA	PSD-DSA
13	Programme sectoriel HCDS	PSD-HCDS
14	Programme sectoriel DGF	PSD-DGF
15	Programme sectoriel CDARS	PSD-CDARS
16	Programme sectoriel de la Direction des Activités Sociales	PSD-DAS
17	Agence Nationale de soutien à l'emploi de jeunes	ANSEJ
18	Agence de développement social	ADS
19	Budget de wilaya	B-Wilaya

#### II.4.4.4. L'approbation du PPDR par le Wali:

Le dossier de projet validé par le comité technique de Wilaya, est présenté au Wali pour approbation.

L'approbation formelle du PPDR par le Wali engage automatiquement les structures concernées, à assurer le financement des actions sur les fonds sectoriels concernés, sur les fonds de soutien spécifiques et sur les ressources des PSD et PCD. Cette approbation prend la forme d'une décision unique et globale engageant les fonds ou les budgets publics concernés pour les montants arrêtés au projet, elle sert de document de référence aux institutions financières spécialisées conventionnées. Chaque directeur exécutif de Wilaya est responsable de la mise en œuvre des actions de son ressort.

#### II.5. La Réalisation et La Clôture Du PPDR :

##### II.5.2. La déclaration de lancement du projet :

Dès réception de l'approbation du PPDR, le service réceptacle, le facilitateur et l'animateur du PPDR organisent une réunion d'information avec la communauté concernée pour déclarer le

lancement du projet et engager le chronogramme d'actions.

La date du procès-verbal de cette réunion tient lieu de date de lancement du projet et fait courir le délai de 12 mois pour réaliser les actions.

#### **II.5.3. La réalisation du programme d'actions :**

La DSA ou la Conservation des forêts de Wilaya est maître d'œuvre du projet de proximité de développement rural, dans sa composante agro-sylvo-pastorale. Elle assure la supervision des travaux. Pour les autres composantes du projet, elle assure la coordination et le suivi de réalisation, en relation avec les structures techniques locales concernées.

Les travaux nécessitant le recours à une main d'œuvre nombreuse et peu qualifiée relèvent de la procédure de Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'œuvre (TUP-HIMO). Le service réceptacle est responsable du suivi de la réalisation du projet, il est en charge de l'appui et de l'accompagnement, avec l'aide des animateurs et de l'agent technique facilitateur du PPDR, des bénéficiaires pendant la phase de réalisation des travaux.

#### **II.5.4. La réception des travaux et service fait :**

Après constat de réalisation de chacune des actions, le Maître d'œuvre du projet désigné par le wali contrôle la conformité de la réalisation, établit une "attestation de service fait" qu'il transmet à la l'institution financière spécialisée avec ordre de paiement des travaux concernés. Les états de service fait, de chaque adhérent sont transmis au Système de Gestion de la Base de Données (SGBDD) par le Maître d'œuvre en utilisant la fiche de liaison.

#### **II.5.5. Le paiement des travaux :**

A la réception de l'ordre de paiement, l'institution financière spécialisée conventionnée procède au paiement des factures et impute ces dépenses sur le compte-projet au chapitre correspondant.

Elle rend compte à la direction exécutive concernée du paiement ainsi effectué (date, montant payer, bénéficiaire du paiement).

#### **II.5.6. La modifications du PPDR :**

Si nécessaire, des modifications peuvent être apportées aux actions du projet à usage individuel ou à usage collectif à condition de rester dans l'enveloppe globale budgétaire du projet.

#### **II.5.7. La clôture du PPDR :**

Elle se compose de trois étapes successives :

- La déclaration de fin de PPDR Après réalisation de l'ensemble des actions prévues au programme, et après réception de l'ensemble des attestations de service fait, le maître d'œuvre

établit une déclaration de fin de projet transmise au chef de Daïra, ainsi qu'à l'institution financière spécialisée en vue de la clôture du compte projet.

- La clôture du compte projet A réception de l'attestation de fin de projet, l'institution financière spécialisée conventionnée procède aux opérations de clôture du compte projet et rend compte au maître d'œuvre (DSA ou Conservateur des Forêts) en charge du suivi du projet pour mise à jour des tableaux de bord de suivi évaluation. Il en adresse copie au chef de Daïra. Dans les 12 mois suivant la date de lancement du projet, les actions qui n'ont pas été engagées sont annulées et le financement public correspondant réaffecté sur d'autres opérations.

- L'enquête de fin de PPDR L'enquête de fin de projet vise à évaluer le niveau de réalisation et d'impact des actions du projet par rapport aux objectifs initiaux. Elle est effectuée par un service technique autre que le service réceptacle du projet. Elle peut également être réalisée par un intervenant extérieur agréé, en appui à l'administration.

#### **II.6. Suivi- Evaluation Et Contrôle Du PPDR :**

##### **\*Le suivi - évaluation du projet démarre à son approbation par le Wali :**

A ce stade, l'information sur les PPDR est dirigée vers une Base De Données (BDD) située au niveau de la Wilaya. Cette information est saisie et exploitée par un Système de Gestion de Base De Données (SGBDD) situé au niveau de la Wilaya et ce SGBDD génère à son tour de l'information vers les utilisateurs amont ou aval :

- Soit de façon périodique dans le cadre du processus formel de suivi - évaluation et selon un format prédéfini ;
- Soit à la demande des utilisateurs, en fonction de leurs besoins.

##### **II.6.2. L'organigramme de suivi-évaluation du PPDR :**

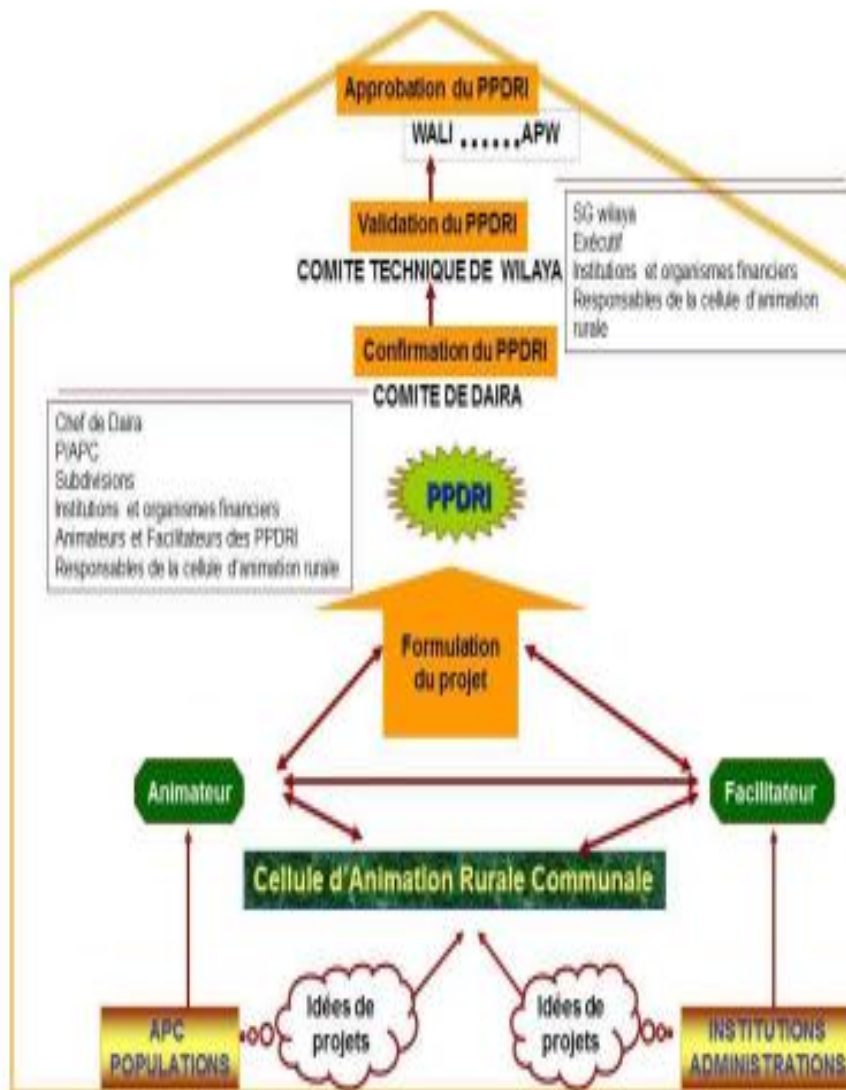
Le suivi - évaluation concerne les points suivants :

- La gestion administrative des dossiers ;
- L'état d'avancement physique des actions ;
- L'état d'engagement des fonds et crédits liés au financement des actions ;
- Les décaissements effectivement réalisés pour financer les actions.

Ces informations sont la base d'un système de consolidation permettant d'effectuer le pilotage du Programme National de Développement Rural au niveau régional et national.



Figure 2.2 : Schéma de programmation des PPDR :



Source : FSP « L'ingénierie territoriale au service de l'attractivité, de la compétitivité et du développement durable des territoires » EL-Aurassi, 4 Mars 2009. <http://www.mate.gov.dz/pdf/fsp-lancement/atelier-3/F.DJAHICH.pdf>

## II.7. Projets De Proximité Et De Développement Rural Intègre Alloués A La Commune De Taadmit

### Programmes HCDS Au Profit De La Commune

#### **TABLEAU.07. Fond De Lutte Contre La Désertification Et De Développement Du Pastoralisme Et De La Steppe Taadmit**

##### Projet Référentiel Du Lieu Dit : Ferme Pilote

Actions	Qts	
	Prévu	Réal.
<b>c</b>	150	150
S/T Réali. Forage	150	150
<b>Réal. Abris+Ab.</b>	1	1
S/T Réal. Abris+Abr.	1	1
<b>Réal. Seguia</b>	2000	6600
S/T Réal. Sguia	2000	6600
		700
<b>Trav. C.E.S.</b>	3000	0
		800
		300
		500
		500
S/T Trav. C.E.S.	3000	2800
<b>Réal. CED</b>	1	1
S/T Réal. CED	1	1
<b>Réal. Puits</b>	1	1
S/T Réal. Puits	1	1
<b>Source Energie</b>	0	1
S/T Source Energie	0	1
<b>Eqpt. Forage</b>	0	1
		1
S/T Eqpt. Forage	0	2
<b>Pose Eqpt. Forage</b>	0	1
S/T Pose Eqpt. Forage	0	1
<b>Amngt. Source</b>	1	1
S/T Amngt. Source	1	1
<b>Eqpt. Forages Sol.</b>	2	0
S/T Eqpt. Forages Sol.	2	0

Projet référentiel du lieu dit :  
NTHILA MORHMA

Actions	Qts	
	Prévu	Réal.
<b>Réal. Mare</b>	1	1
S/T Réal. Mare	1	1
<b>Réal. Seguia</b>	2000	500
		500
		1000
S/T Réal. Sguia	2000	2000
		810
<b>Trav. C.E.S.</b>	2500	700
		190
		550
		197
		470
S/T Trav. C.E.S.	2500	2917
<b>Amngt. Source</b>	2	1
		1
S/T Amngt. Source	2	2
S/T Etude Suivi	0	0

Projet référentiel du lieu dit :  
BENHAMED

Actions	<b>DECISION N° 135 DU 03/05/05</b>	
	Qts Prévu	Qts Réal.
		1000
<b>Réal. Seguia</b>	3000	0
		1000
		1000
		1000
		0
S/T Réal. Seguia	3000	4000
		1
<b>Réal. Digue</b>	5	0
		1

<i>S/T Réal. Digue</i>	5	2
<b><i>Trav. C.E.S.</i></b>	500	
		500
<i>S/T Trav. C.E.S.</i>	500	500
<b><i>Etude/Suivi</i></b>		<b><i>Suivi</i></b>
<b><i>Vulgarisation</i></b>		<b><i>CES</i></b>
<i>S/T Etude Suivi</i>		
<b><u>Projet référentiel du lieu dit :EL HAOUHI</u></b>		
	<b><i>DECISION</i></b>	
	<b><i>N° 279 DU</i></b>	
	<b><i>25/06/03</i></b>	
<i>Actions</i>	<i>Qts</i>	<i>Qts</i>
	<i>Prévu</i>	<i>Réal.</i>
<b><i>Réal. Forage</i></b>	160	150
<i>S/T Réali. Forage</i>	160	150
<b><i>Réal. Abris+Ab.</i></b>	1	1
<i>S/T Réal. Abris+Abr.</i>	1	1
<b><i>Réal. Seguia</i></b>	1000	1000
		365
<i>S/T Réal. Sguia</i>	1000	1365
		1000
<b><i>Trav. C.E.S.</i></b>	1500	500
		0
<i>S/T Trav. C.E.S.</i>	1500	1500
<b><i>Amngt Source</i></b>	4	1
		1
		1
		1
<i>S/T Amngt. Source</i>	4	4
<b><i>Eqpt. Forage</i></b>	1	1
<i>S/T Eqpt. Forage</i>	1	1

<i>Source Energie</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>S/T Source Energie</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<b>Projet référentiel du lieu dit : FERME PILOTE</b>		
<i>Actions</i>	<i>Qts</i>	<i>Qts</i>
	<i>Prévu</i>	<i>Réal.</i>
<b><i>Réal. Bassin</i></b>	<i>2</i>	<i>1</i>
		<i>1</i>
<i>S/T Réali. Forage</i>	<i>2</i>	<i>2</i>
<b><i>Réal. Canal</i></b>	<i>3000</i>	<i>1000</i>
		<i>1000</i>
		<i>1000</i>
<i>S/T Réal. Canal</i>	<i>3000</i>	<i>3000</i>
		<i>500</i>
<b><i>Trav. C.E.S.</i></b>	<i>2500</i>	<i>500</i>
		<i>483</i>
<i>S/T Trav. C.E.S.</i>	<i>2500</i>	<i>1483</i>

Le tableau.07 représente les fonds de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme et de la steppe Taadmit (Programmes des services de la conservation des forêts Ce sont des actions très importants pour les lieux dits de Taadmit par exemples; Travaux C.E.S , Réalisation canal forage ,Amngt source ,étude/suivi....

*On a des actions qui sont réalisés et autres qui sont prévu*

**TABLEAU.08. PROGRAMMES DES SERVICES DE LA CONSERVATION DES FORETS**

Année du projet	Localité	Nature des Actions	Unité	Quantité
2009	DJELAL	ENTRETIEN DES REBOISEMENTS	HA	100
2009	DJELAL	CORRECTION TORRENTIELLE	M <sup>3</sup>	1000
2009	DJELAL	REALISATION DE DJOUB	U	1
2009	DJELAL	TRAVAUX DE CONSERVATION DES EAUX ET DES SOLS	M <sup>3</sup>	800
2009	DJELAL	PLANTATION PASTORALE EN SEC	HA	200
2009	DJELAL	PALNTATION DE BOSQUET D'EMBRAGE	HA	15
2009	DJELAL	AMENAGEMENT DE SOURCE	U	2
2009	DJELAL	ETUDE SUIVIE ET EVALUATION		
2009	EL BADRA	ENTRETIEN DES REBOISEMENTS	HA	100
2010	SENALBA GHARBI	VOIS D'ACCES AU PERIMETRE (AMENAGEMENT DE PISTE)	KM	10
2010	SENALBA GHARBI	ENTERTIEN DES PLANTATIONS (REBOISEMENT)	HA	100
2010	SENALBA GHARBI	TRAVAUX SYLVICOLES	HA	150
2010	SENALBA GHARBI	AMENAGEMENT TPF	HA	20
2010	SENALBA GHARBI	TRAVAUX DE CONSERVATION DES EAUX ET DES SOLS	M3	1000
2010	SENALBA GHARBI	OUVERTURE DE PISTE AGRICOLE	KM	5
2010	MEHLAL	VOIS D'ACCES AU PERIMETRE (OUVERTURE DE PISTE)	KM	5
2010	MEHLAL	PETIT ELEVAGE	U	9
2010	HIOUHI	MISE EN DEFENS	HA	2 500
2010	EL MENKEB	MISE EN DEFENS	HA	4 500
2010	EL MENKEB	PLANTATION PASTORALE	HA	300
2010	DJELAL GHARBI	REPEUPLEMENT	HA	100
2010	DJELAL GHARBI	TRAVAUX DE CONSERVATION DES EAUX ET DES SOLS	M3	1000
2010	RATEM EL MAADER	OUVERTURE DE PISTE AGRICOLE	KM	5
2010	RATEM EL MAADER	TRAVAUX DE CONSERVATION DES EAUX ET DES SOLS	M3	1000
2011	TOUKRZANE	PETIT ELEVAGE	U	3
2011	TOUKRZANE	TRAVAUX DE CONSERVATION DES EAUX ET DES SOLS	M3	1000
2011	TOUKRZANE	FOURNITURE DE PLANT D'OLIVIER	HA	25
2011	ENTHILA	FIXATION DE DUNES	HA	25
2011	ENTHILA	CORRECTION TORRENTIELLE	M3	500

2011	FEKAIRINE ET MIZA	CORRECTION TORRENTIELLE	M3	500
2012	MIGUITAA EL WASTE	VOIS D'ACCES AU PERIMETRE (AMENAGEMENT DE PISTE)	KM	5
2012	TOUKRZANE EL HOUDH	ENTRETIEN DES REBOISEMENTS	HA	100
2012	TOUKRZANE EL HOUDH	CAPTAGE ET AMENAGEMENT DE SOURCE	U	1
2012	TAADMIT	PLANTATION DE BANDE VERTE MIXTE	HA	20
2013	FOURSE M'GUISBA	REALISATION DE SEGUIA	ML	0,6
2013	EL HOUDH	AMENEE D'ENERGIE ELECTRIQUE ETY ACQUISITION D'EQUIPEMENTS UTILISANT L'ENERGIE SOLAIRE	U	5
2013	EL MITRA	AMENEE D'ENERGIE ELECTRIQUE ETY ACQUISITION D'EQUIPEMENTS UTILISANT L'ENERGIE SOLAIRE	U	5
2014	EL HOUDH TAADMIT	PLANTATION FRUITIERE(OLIVIER)	HA	10
2014	HIOUHI		HA	10
2014	AOUF	PLANTATION FRUITIERE(OLIVIER)	HA	10
2014	MAGTAA EL OUST	PLANTATION FRUITIERE(OLIVIER)	HA	10
2014	FOURS	PLANTATION FRUITIERE(OLIVIER)	HA	10

Tableau.08.representelesles programmes des services de la conservation des forêts ,les annes de ces projets sont de 2009 a 2014 dans les differentes regions de Taadmit (Foursmagtaa El Ousthiouhiel, Mitratoukrzane, El Houdhfekairine Et Miza) ces actions sont :entretien des reboisements, plantation fruitiere (olivier,realisation de seguia , plantation de bande verte mixte , captage et aménagement de source , fixation de dunes , amenee d'energie electrique ety acquisition d'equipements utilisant l'energie solaire .....

### **II.8.Conclusion**

Ces petits projets ont pour objectif de développer la capacité de prise en charge du développement par les organisations de base et la croissance économique à travers le développement d'activités économiques de proximité. Ainsi de créer l'emploi pour la population et permet de bénéficier des actions individuelles pour les gens porteurs de projets individuelles.

Pour bien comprendre l'impact des PPDR sur les porteurs de projets ruraux, il sera nécessaire de savoir le développement de l'entrepreneuriat rural et ensuite analyser les critères qui nous permettent de juger cet impact. C'est ce que nous allons présenter dans la partie suivante.

### III.1.Introduction

A priori pour une commune ciblée : Taadmit intégrée dans la zone steppique, on a procédé à un recueil d'informations maximum afin de pouvoir mieux connaître et apprécier les potentialités agricoles de la zone et avoir un outil d'analyse meilleur des impacts des actions opérées des PPDRI.

Nous avons donc jugé utile pour une meilleure étude de structurer le rapport en deux phases distinctes :

-identification de toutes les données physiques, socio-économiques, ressources hydriques, occupations des terres et potentialités agricoles de la commune.

### III. 2.Potentialités De La Commune :

#### III. 2.1. Répartition Générale Des Terres :

**Tableau.09. Répartition Générale Des Terres(Campagne Agricole 2015/2016 ) Unité Ha.**

Communes	Répartition Générale des terres (Ha)					Exploitations Agricoles
	SAT	SAU	SAU en Irrigué	Parcours	ALFA	
Taadmit	48 975	17 480	2 909	31 495	5 900	252
Total wilaya	2 501 093	378 665	39 241	2 122 428	350 798	9 552
%	1,9581439	4,6162175	7,4131648	1,48391371	1,6818796	2,63819095

**Source : monographie**

Le tableau.14.represente la répartition générale des terres(campagne agricole 2015/2016 )

On a le pourcentage de surface de Taadmit (SAT , SAU , SAU en Irrigué , Parcours , alfa ) est 19.8 % de surface de la wilaya de surface de surface de la wilaya

#### III.2.2.Forêts naturelles à densité forte ou moyenne de Pin d'Alep :

**Tableau.10.Forêts naturelles à densité forte ou moyenne de Pin d'Alep**

Commune	Dénomination des forêts naturelles	Localisation	Superficie en HA
Taadmit	(Sénalba Gharbi)	Kef Zebbech, Djellal, Takersane	10135,41

**Source : monographie**



## III. 2.3. Maquis existants

Tableau.11. Maquis Existants

Commune	Dénomination des massifs ou Reboisement	Localisation	Superficie Totale des massifs existants en HA
Taadmit	(Sénalba Gharbi)	Kef Zebbech, Djellal, Takersane	3230,15

COMMUNE	Dénomination Forêts	Superficie forestière Km²					Superficie totale	Essence principale	Taux de reboisement %
		Forêts naturelles			Surfaces des reboisements entre 2010-2014	Surfaces des reboisements année 2015			
		Forêts denses ou moyennement denses de Pin d'Alep	Maquis à repeupler ou à reconstituer	Dont repeuplés (au 31/12/2016)					
Taadmit	–	101,35	32,3	–	5,802	0,15	5,95	Pin d'Alep	17,7
<b>Total Wilaya</b>	–	<b>717,08</b>	<b>810,45</b>	<b>318,37</b>	<b>567,97</b>	<b>2,19</b>	<b>570,18</b>	–	<b>6,5</b>

Source : monographie

## III. 2.4. Les Productions Végétales ( Campagne agricole 2015/2016) :

Tableau .12. Les Productions Vegetale

Communes	Céréales		Cultures Fourragères		Maraîchage		Cultures Pérennes ( Noyaux Pépins+Oliviers +Dattes+Vigne)	
	Superficie Moissonnée (Ha)	Production (QX)	Superficie plantée (Ha)	Production (QX)	Superficie plantée (Ha)	Production (QX)	Superficie en rapport (Ha)	Production (QX)
Taadmit	750	20 000	360	64 520	1 346	222 140	426	18 900
<b>Total wilaya</b>	<b>9 874</b>	<b>201 130</b>	<b>4 000</b>	<b>647 600</b>	<b>8 960</b>	<b>2 095 890</b>	<b>14 461</b>	<b>912 020</b>

Source : monographie

Tableau représente les productions végétales( campagne agricole 2015/2016) Taadmit représente 6.38 % de Superficie ( Céréales , Cultures Fourragères , Maraîchage ) productions végétales de

wilaya. Et 2.05 % de Superficie ( Cultures Pérennes ( Noyaux Pépins +Oliviers +Dattes +Vigne) )productions végétales de wilaya .

### III.2.5. principales productions animales( campagne agricole 2015/2016)

Tableau .13. principales productions animales

Communes	Viandes Rouges (Qx)	Viandes Blanches (Qx)	Laits (1000 L)	Œufs (10*3 ) U	Laine (Qx)	Miel (Qx)
Taadmit	24 290	310	4 621	768	3 320	3,00
<b>Total wilaya</b>	<b>529 430</b>	<b>61 050</b>	<b>102 466</b>	<b>28 358</b>	<b>72 790</b>	<b>186</b>

Source : monographie

Tableau représente principaux productions animaux

Taadmit représente 4.15 % de principales productions animales de wilaya

### III.2.6.Elevage ( campagne agricole 2015/2016)

Tableau .14.Elevage ( campagne agricole 2015/2016)

Communes	Gros Elevages				Petits Elevages		
	Nombre de Têtes Ovines	Nombre de Têtes Bovines	Nombre de Têtes Caprines	Nombre de Têtes Camelines	Effectif Mis En Place (Sujets)		Nombre de Ruches
					Poulets de Chair +Dinde	Poules Pondeuses	
Taadmit	147 800	1 600	18 200	200	15 500	4 800	50
<b>Total wilaya</b>	<b>3 379 000</b>	<b>34 400</b>	<b>406 000</b>	<b>6 200</b>	<b>2 483 600</b>	<b>118 860</b>	<b>2 985</b>

Tableau représente élevage ( campagne agricole 2015/2016) : on a les gros l'élevage de TAADMIT est 15.33% de gros l'élevage de wilaya .Et Petits élevages est 0.80 % de Petits Elevages de wilaya.

### III.3.Les infrastructures hydrauliques

Tableau .15.les infrastructures hydrauliques

Communes	Nombre global de forages	Utilisation des eaux						Réservoirs et château d'eaux existantes	Capacité de stockage m3
		AEP		AEI		Irrigation			
		Nombre de Forages	Débit (l/s)	Nombre de Forages	Débit (l/s)	Nombre de Forages	Débit (l/s)		
Taadmit	7	7	86					12	2412
<b>Total Wilaya</b>	<b>216</b>	<b>211</b>	<b>2988</b>	<b>2</b>	<b>20</b>	<b>11</b>	<b>63</b>	<b>213</b>	<b>123712</b>

### III.4.Taux de raccordement AEP et assainissement

Tableau .16.taux de raccordement AEP et assainissement

Communes	AEP				Assainissement		
	Réseau (km)	Nombre de foyers raccordés	Dotation l/j/ hab	Taux Raccordement (%)	Réseau (km)	Nombre de foyers raccordés	Taux Raccordement (%)
Taadmit	34	1181	300<	98	33.1	2128	96
<b>Total</b>	<b>2163,812</b>	<b>151073</b>	<b>252.5</b>	<b>96</b>	<b>1372</b>	<b>137508</b>	<b>95</b>

Les tableaux représentent les infrastructures hydrauliques et le taux de raccordement AEP et assainissement :

Nombre global de forages est 3.24% de la wilaya .Réservoirs et château d'eaux existantes est 5.63 % de la wilaya .

Capacité de stockage m3 est 1.95 % de la wilaya

taux de raccordement AEP est 98% .taux de raccordement assainissement est 96%

### **III.5.Analyses :**

Nous sommes en face d'une commune située à l'extrême nord-est de la wilaya de Djelfa ,dans la zone homogène des hautes plaines semi-arides à topologie agro-pastorale qui recèle de potentialités agricoles allant du niveau très bon en sol très favorable permettant une mise en valeur hautement productive sans aménagement au préalable, ou les sols sont plats, profonds ,bien drainés et possèdent une bonne fertilité naturelle ce qui les rend convenables la production d'une large gamme de culture.

Alors que pour les sols qui suivent, nous avons celui au niveau potentiel agricole bon, permettant d'obtenir une production satisfaisante malgré la présence de certaines contraintes mineures, pente de 12.5% à la limite tolérée exigeant l'application de pratiques de conservation des sols. L'aptitude à l'irrigation est élevée.

Pour les potentialités agricoles moyennes à passables les sols sont de qualité moyenne à marginale ou les ressources édaphiques présentent certaines contraintes avec possibilités d'améliorations moyennant la pratique de travaux d'aménagement (sous- solage, défoncement, drainage) ; la pente pouvant atteindre 12.5% ,étant en zone dont le substrat est sensible à l'érosion et une occupation pérenne ( plantation pastorales fourragères et végétations naturelles mises en défens en parcours ) pour lutter contre la désertification .

### **III.4.Conclusion :**

A l'ombre de ces données et les potentialités agricoles que ce soit édaphiques et ou hydriques dont recèle la commune de Taadmit (voir tableaux ci-dessus) ou les possibilités d'irrigation atteignent 7.5% de la surface agricole utile par rapport au total de la wilaya ce qui n'est pas moindre ainsi que les productions agricoles végétales et animales enregistrées durant la campagne suscitée en 2015/2016 ; nous relevons et constatons la justesse du choix de cette commune pour les travaux d'aménagement appropriés ( Travaux de CES ,plantations pastorales ,mises en defens ,fixation de dunes, corrections torrentielles, réalisation de forages seguias et djoubs ,aménagement de ces, ouvertures de pistes, plantations de bosquets d'ombrage, fourniture de plants d'Oliver, amenée d'énergie électrique et acquisition d'équipement utilisant l'énergie solaire ) proposes et réalisés par les différentes structures (HCDS, FORETS) dans le cadre des PPDRI.

---

## CONCLUSION GENERALE

Le travail réalisé porte sur identification et évaluation de la gestion participative des zones de potentialités agro-pastorales dans le cadre du ppdri de la commune de Taâdmit .

Selon le découpage en zone homogène effectué pour la wilaya de Djelfa, la commune de Taadmit est située dans la zone homogène des hautes plaines semi-arides à topologie agro- pastorale. La commune est située dans l'étage bioclimatique aride et présente une topographie plane et représente le 810ème position par rapport au développement humain et social

Les petits projets ont pour objectif de développer la capacité de prise en charge du développement par les organisations de base et la croissance économique à travers le développement d'activités économiques de proximité. Ainsi de créer l'emploi pour la population et permet de bénéficier des actions individuelles pour les gens porteurs de projets individuelles.

Pour bien comprendre l'impact des PPDRI sur les porteurs de projets ruraux, il sera nécessaire de savoir le développement de l'entrepreneuriat rural et ensuite analyser les critères qui nous permettent de juger cet impact. C'est ce que nous allons présenter dans la partie suivante.

Pour bien comprendre l'impact des PPDRI sur les porteurs de projets ruraux, il sera nécessaire de savoir le développement de l'entrepreneuriat rural et ensuite analyser les critères qui nous permettent de juger cet impact. C'est ce que nous allons présenter dans la partie suivante.

A l'ombre, les potentialités agricoles que ce soit édaphiques et ou hydriques dont recèle la commune de Taâdmit où les possibilités d'irrigation atteignent 7.5% de la surface agricole utile par rapport au total de la wilaya ce qui n'est pas moindre ainsi que les productions agricoles végétales et animales enregistrées durant la campagne suscitée en 2015/2016 ;

Nous relevons et constatons la justesse du choix de cette commune pour les travaux d'aménagement appropriés ( Travaux de CES, plantations pastorales , mises

---

en défens , fixation de dunes, corrections torrentielles, réalisation de forages seguias et djoubs ,aménagement de ceds, ouvertures de pistes, plantations de bosquets d'ombrage, fourniture de plants d'olivier, amenée d'énergie électrique et acquisition d'équipement utilisant l'énergie solaire ) proposes et réalisés par les différentes structures (HCDS, FORETS) dans le cadre des PPDRI.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

Documents et Rapports techniques internes du HCDS de Djelfa

MDDR : Stratégie Nationale de Développement Rural Durable, Imprimerie Officielle, Juillet 2004, Alger. P.13.

MDDR : Conception et mise en oeuvre d'un Projet de Proximité de Développement Rural, juin 2004.p.26.

MDDR : Le Renouveau Rural, 2008.p.12.

Abdel-Madjid DJENANE, Professeur, FSEG-UFA Sétif, Les Projets de Proximité de Développement Rural

Intégré :

objectifs, contenu et méthodes, mars 2011.p5.

Le monde des forêts et de l'environnement en Algérie. C:\Users\lenovo\Desktop\section3 ppdrui\Renouveau rural (PPDRI).htm.

Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI). Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

(MADR), Direction Générale des Forêts (DGF), Boulefred commune de Sebâa Chioukh, P 36.

Rapport principal et Appendices. (Rapport d'évaluation du Projet de Développement Rural des Monts des Traras et de

Sabâa Chioukh de la Wilaya de Tlemcen « PDRMT »). Vol.1.Fond International de Développement Agricole (FIDA), Alger,

P60

Comité de pilotage du projet FFEM, optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens

dans un contexte de changement globaux, Rabat janvier 2015.

[http://planbleu.org/sites/default/files/upload/files/presentation\\_C3\\_Algerie\\_comite\\_pilotage\\_foret.pdf](http://planbleu.org/sites/default/files/upload/files/presentation_C3_Algerie_comite_pilotage_foret.pdf)

Abdel-Madjid Djennane, Les Projets de Proximité de Développement Rural Intégré, op. Cit, p4. Session de

formation du « Panel de formateurs pour la PRR » organisée par le Cabinet du Ministre délégué au

Développement Rural en collaboration avec CENEAP, le CIHEAM-IAMM deMontpellier et le

CNASEA2014,p.3.

<http://www.ceneap.com.dz/Pdf/ForPRR.pdf>

Formation des présidents des assemblées populaire communautaire, projet de proximité de développement rural intégré.

Op.cit.[http://www.interieur.gov.dz/PublishingFiles/contenusformationPresidentsAPC%5CPPDRI%5CCONTENU\\_FORMATION.pdf](http://www.interieur.gov.dz/PublishingFiles/contenusformationPresidentsAPC%5CPPDRI%5CCONTENU_FORMATION.pdf)

[\\_FORMATION.pdf](http://www.interieur.gov.dz/PublishingFiles/contenusformationPresidentsAPC%5CPPDRI%5CCONTENU_FORMATION.pdf)

Forum officielle des forestiers algériens, le monde des forêts et de l'environnement en Algérie.2014.

<http://www.forestiersalgeriens.net/t153-la-strategie-nationale-de-developpement-rural-et-les-projets-de-proximite-dedeveloppement-rural-integre-ppdri>.

Ben sania Madjeda, 2012, op.cit.p.20.

Ben sania Madjeda, 2012,op.cit.p.21.

Ben sania Madjeda, 2012,op.cit.p.2

Zaghib mohammed, Évaluation et impacts des projets de proximité de développement rural (PPDR) sur

l'agriculture et le

développement rural local. Cas des zones de montagnes du Nord de la wilaya de Sétif. Mémoire de magister

option

production végétale.2009.p55. [http://www.univ-](http://www.univ-setif.dz/MMAGISTER/images/facultes/SNV/2009/Zaghib%20med.pdf)

[setif.dz/MMAGISTER/images/facultes/SNV/2009/Zaghib%20med.pdf](http://www.univ-setif.dz/MMAGISTER/images/facultes/SNV/2009/Zaghib%20med.pdf)

## الملخص :

تعظمت بلدية عمرانية ذات طابع فلاحي-رعوي وتتميز عموماً بالارتفاعات مناخها شبه جاف، مزودة بالطاقة الكهربائية والغازية ، مساحتها 788,58Km<sup>2</sup>، عدد سكانها 11511 ساكن، نوع مساكنها حضرية وأخرى قصبيرية PPDRI المشروع الجوّاري للتنمية الريفية المدمجة تكون بنظام اللامركزية في إطار المسؤولية المقسمة بين الهياكل الإدارية المحلية والمواطنين المحليين هدفهم تحسين ظروف العيش و الحد من النزوح الريفي و الاستغلال العقلاني للمصادر الطبيعية و التراث المحلي بالاستعانة بالمعطيات و الإمكانيات الفلاحية. هذا المشروع استفادت منه المنطقة بشكل كبير.

الكلمات المفتاحية: تعظمت- فلاحي-رعوي - PPDRI - النزوح الريفي -الإمكانيات الفلاحية

## Résumé

pastoral, et caractérisé par des -Un bâtiment municipal à caractère agricole électrique et sec, équipé d'énergie- altitudes élevées, avec un climat semi une population de 11511 habitants, le ,gazière, une superficie de 788,58Km type d'unités urbaines et autres logements PPDRI Le projet de développement rural intégré est un système de décentralisation dans le cadre ée entre les structures administratives Les localités d'une responsabilité partag et les citoyens locaux visent à améliorer les conditions de vie, à réduire les déplacements ruraux et à exploiter rationnellement les ressources naturelles de capacités agricoles. Ce projet et le patrimoine local à l'aide de données et .a grandement bénéficié de la région

-déplacement rural -PPDRI -pastoral -paysan -clés: orthopédique -Mots potentiels agricoles

## Summary

pastoral nature, and characterized -A municipal building with an agricultural dry climate, equipped with electric and gas -high altitudes, with a semi by a population of 11511 residents, the type of ,Km788,58energy, an area of urban and other housing units PPDRI The project for a compact rural ation within the framework of development is a system of decentraliz responsibility divided between administrative structures Localities and local citizens aim to improve living conditions, reduce rural displacement, and rationally exploit natural resources and local heritage with the help of gricultural data and capabilities. This project has benefited greatly from the a .region

-rural displacement -PPDRI -pastoral -peasant -Key words: orthopedic agricultural potential

# *Introduction générale*



# ***CHAPITRE I***

## ***Présentation générale de la commune de Taâdmit***

# ***CHAPITRE III***

## ***Analyses***

## ***CHAPITRE II***

***Présentation générale des PPDRI***

***PPDRI alloués à la commune de  
Taâdmit***

## *Conclusion générale*